SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE SALLES MIOS

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 6
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
      1.8.1. Répartition réseaux 7
      1.8.2. Matériaux réseaux 7
      1.8.3. Accessoires réseaux et branchements 8
      1.8.4. Postes de relevage 8
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 10
      1.9.1. Station d'épuration de Mios 10
      1.9.2. Station d'épuration de Salles 14
      1.9.3. Station d'épuration SALLES 2 17
      1.9.4. Station d'épuration SYLVA 21 20
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 22
      1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 22
      1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 22
      1.10.3. Sous produits de l'assainissement 22
      1.10.4. Total énergies électrique pour les stations d'éputation 23
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 24
   2.1. Modalités de tarification 24
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 25
   2.3. Recettes 27
3. Indicateurs de performance 28
   3.1. Exploitation et renouvellement patrimoine assainissement collectif 28
      3.1.1. Stations d'épuration et ouvrages 28
      3.1.2. Réseaux 29
   3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 31
   3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 31
   3.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 33
   3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 33
   3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 34
   3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 35
   3.8. Indicateurs du Décret du 02 mai 2007 37
   3.9. Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL 38
   3.10. 38
4. Financement des investissements 39
   4.1. Montants financiers 39
   4.2. Etat de la dette du service 39
   4.3. Amortissements 39
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 40
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 41
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 42
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 42
   5.2. Taux d'impayés (P154 .0) 42
   5.3. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 42
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 43

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement de SALLES MIOS**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☑	☐
Transport	☑	☐
Dépollution	☑	☐
Contrôle de raccordement	☑	☐
Elimination des boues produites	☑	☐
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement et à la demande des propriétaires :	☐	☑
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☑

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Mios, Salles**
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☑ Oui, date d'approbation* : Salles 1998, Mios 24/06/2016.
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 13/02/2009…….. ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SUEZ**
- Date de début de contrat : **13/02/2009**
- Date de fin de contrat initial : **31/12/2020**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2020
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2
  - Avenant n°1 du 06/01/2011 Mise à jour patrimoine
  - Avenant n°2 du 01/01/2014 Intégration des nouveaux équipements : STEP SALLES 2 (3 000 EH) – Extension STEP MIOS (10 000 EH) – Zone Libellule de Mios

Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des télécommandes, télégestions, entretien et surveillance du réseau
Renouvellement	des équipements électromécaniques, des installations électriques, des matériels tournants ou hydrauliques, des pièces mobiles (ponts racleurs,...), du matériel de télégestion
Prestations particulières	contrôle des branchements, curage hydrodynamique, évacuation des boues produites par la station d'épuration, mise en conformité avec la réglementation existante / future, recherche ponctuelle d'eaux parasites (passage caméra), surveillance du réseau

- **La commune prend en charge :**

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des plantations, des portails, des toitures, couvertures et zingueries, du génie civil
Prestations particulières	déplacement du réseau, extensions du réseau

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 601 habitants au 31/12/2017** (15 554 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 759 abonnés au 31/12/2017** (4 533 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Mios	2 787			2 970	+ 6,57 %
Salles	1 746			1 789	+ 2,46 %
Total	**4 533**			**4 759**	**+ 5,0 %**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **4 770**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **53,91 abonnés/km) au 31/12/2017** (51,61 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,23 habitants/abonné au 31/12/2017** (3,43 habitants/abonné au 31/12/2016).

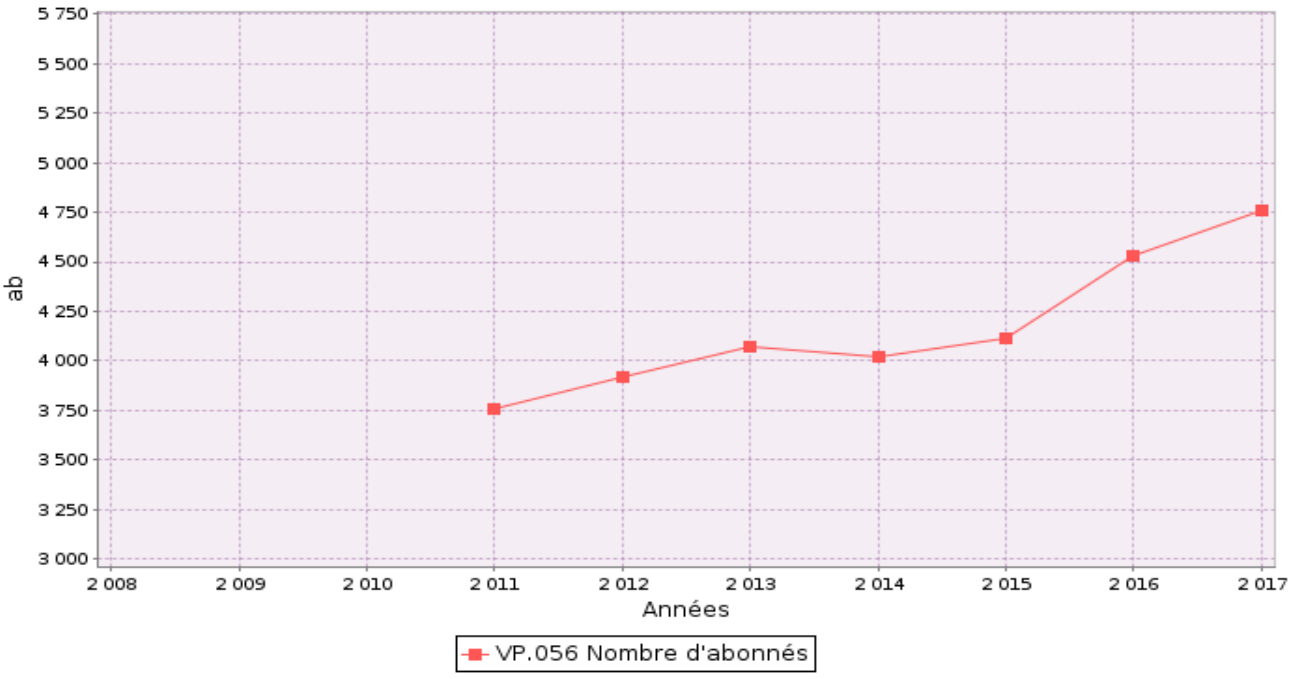

1.5. *Volumes facturés*

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**492 736**	**533 135**	**8,2%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

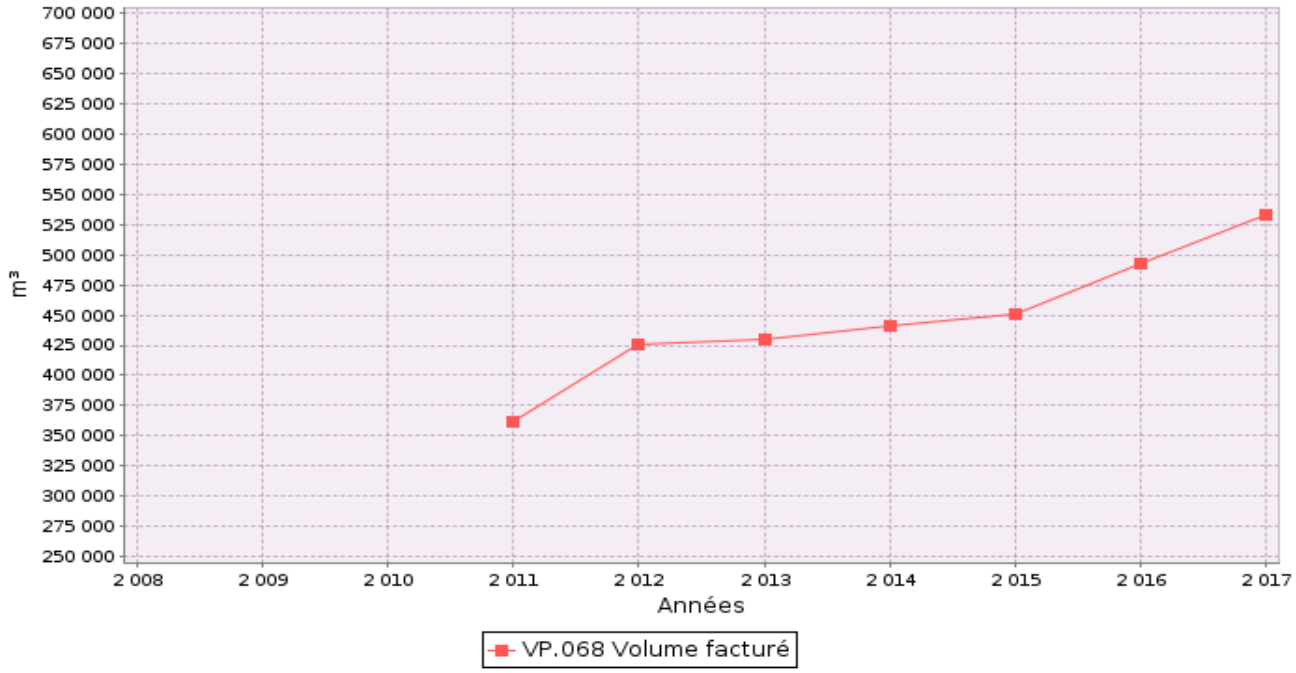

1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*

Sans objet

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **1 au 31/12/2017** (1 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

1.8.1. Répartition réseaux

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 69,741 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 18,430 km de canalisations de refoulement et 40 postes de relevage
- 0,099 km de canalisations gravitaires rejet eaux traitées

soit un linéaire de collecte total de **88,271 km** (87,83 km au 31/12/2016).

Commune	Désignation	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MIOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	37 488,1	37 573,6	38 008,1	+ 1,2 %
	Linéaire deb réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	14 121,6	13 933,2	13 935,9	0,0 %
	Linéaire de réseau Eau Traitées (ml)		99	99	0,0 %
SALLES	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	31 691,1	31 733,3	31 733,3	0,0 %
	Linéaire deb réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 494,3	4 494,3	4 494,3	0,0 %
Linéaire total (ml)		**87 795,1**	**87 833,4**	**88 270,6**	**0,5 %**

1.8.2. Matériaux réseaux

Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante Ciment	Béton	Ciment	Fonte Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Autres	Refoulement						99			99
Eaux Usées	Gravitaire		18 337			49	50 884		471	69 741
Eaux Usées	Refoulement	692					17 738			18 430
Total		**692**	**18 337**			**49**	**68 721**		**471**	**88 271**

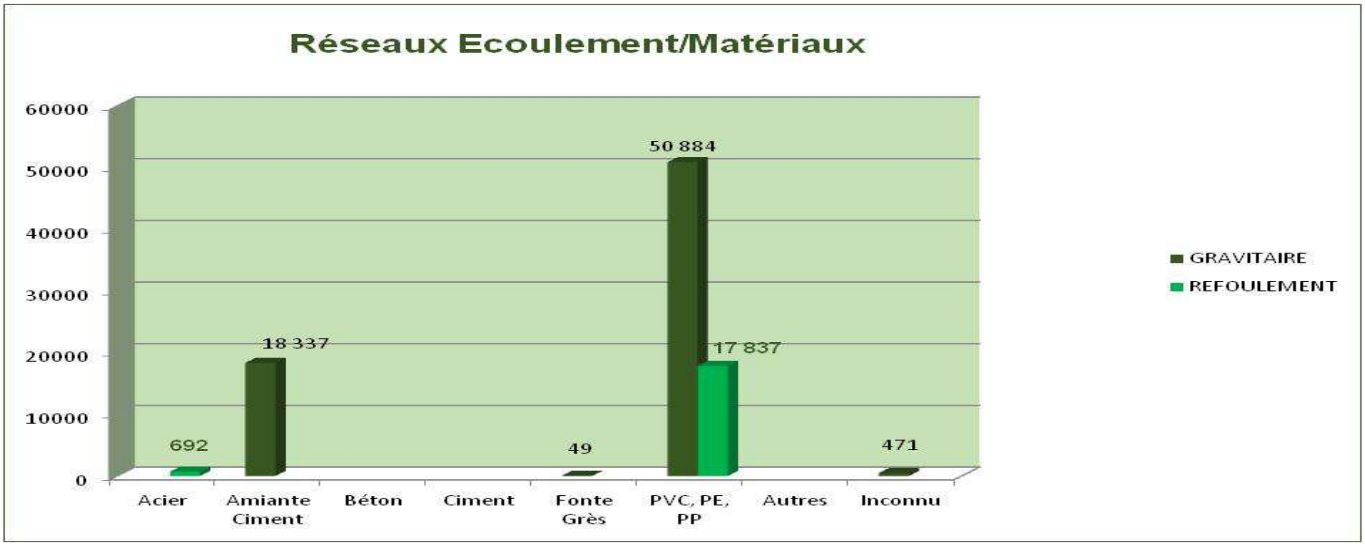

1.8.3. Accessoires réseaux et branchements

Commune	Désignation	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MIOS	Branchements publics eaux usées	2 577	2 926	2 691	- 8,0 %
	Regards de visite réseaux	944	981	993	+ 1,2 %
	Vannes	11	12	12	0,0 %
SALLES	Branchements publics eaux usées	1 859	1 962	1 916	- 2,3 %
	Regards de visite réseaux	708	709	709	0,0 %
	Vannes	4	4	4	0,0 %

1.8.4. Postes de relevage

Commune	Site	Année mise en service	Débit nominal (m3/h)	Consommations éléctrique			
				2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SALLES	R Badet		20	1 320	1 860	1 050	- 43,5 %
	R Béguey Aveneau		6	1 253	1 311	910	- 30,6 %
	R Béguey Ouest		10	1 075	1 698	1 964	+ 15,7 %
	R Bourg		20	13 667	4 994	7 931	+58,8 %
	R Beauséjour		20	8 928	8 902	9 499	+ 6,7 %
	R Emeraude		15	113	370	79	- 78,6 %
	R Jean Estienne		9	3 743	4 738	214	- 95,5 %
	R Maternelle		20	9 677	3 445	ND	
	R Perrinn		8	5 844	4 480	ND	
	R Route de Béguey		8	374	519	ND	
	R Santacana		20	464	507	ND	
	R Stade		20	6 042	2 371	ND	
	R Taudignon	2011	15	1 774	1 737	ND	
	R Treytin		10	4 211	1 704	ND	

Commune	Site	Année mise en service	Débit nominal (m3/h)	Consommations éléctrique			
				2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MIOS	R Abreuvoir	2014	20				
	R Acacia	2015	10				
	R Andron 2	2015	140		17 431	ND	
	R Barail	2004	15	857	883	786	- 11,0 %
	R Beneau		30	3 806	3 988	2 858	- 28,3 %
	R Chemin des Prés		8	1 628	6 084	6 373	+ 4,8 %
	R Clos de Vivey		30	547	623	873	+ 40,1 %
	R Clos Saint Brice		8	696	345	220	- 36,2 %
	R Colline Andron		33	213	247	200	- 19,0 %
	R Dune Peilhin		8	397	419	445	+ 6,2 %
	R Gymnase		35	945	702	117	- 83,3 %
	R Hargon	2010	20	252	0	4 340	0,0 %
	R Lacanau de Mios	1997	30	32 514	12 662	0	
	R Mairie		10	317	233	ND	
	R Moulin L'Ile		8	1 420	0	ND	
	R Orée du Bois		16	2 762	47	ND	
	R Padoock 1	2015	10			ND	
	R Padoock 2	2015	10			ND	
	R Paulon	2014	15			ND	
	R Peyrous	2014	15			ND	
	R Pinède		18	4 953	2 890	ND	
	R Samba	2010	15	3 147	2 084	ND	
	R Voisins 2	2008	10	893	242	ND	
	R Voisins		14	6 010	5 339	ND	
	R ZA 2000 1	2010	15	1 788	1 587	ND	
	R ZA 2000 2	2016					

Comparaisons des consommations électriques entre 2015/2016/2017 impossible à calculer par manque de transmissions de données.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.9.1. Station d'épuration de Mios

STEU N°1 : Station d'épuration de MIOS
Code Sandre de la station : 0533284V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/06/1977			
Commune d'implantation	Mios (33284)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH (1)	10 000			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1 500			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du 09/09/2011 ☐ Déclaration en date du .			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : L'EYRE			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☑ et	☐ ou	90
DCO	125	☑ et	☐ ou	80
MES	35	☑ et	☐ ou	90
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK	15	☑ et	☐ ou	80
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt	2	☑ et	☐ ou	90

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

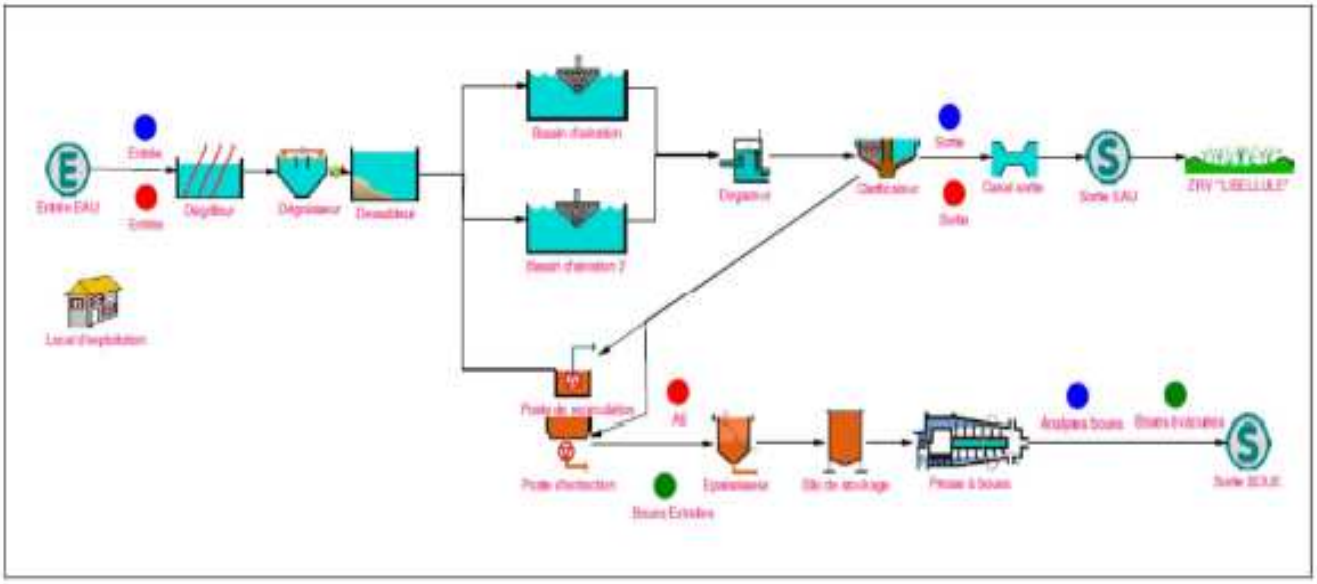

1.9.1.1. Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
11-janv	967	64,5	203	2,0	98,9	689	32	95	309	3	98,9	51,6	77,4	**10**	86	77,4	10,4	85,4	8,32	1	**87**
03-mars	1230	82,0	111	9,0	**89,8**	643	32	93,8	221	3	98,3	36,9									
17-mars	1100	73,3	99	4,0	95,4	530	30	93,6	231	3	98,5	38,5	82,5	6,3	91,4	82,5	7,55	89,7	8,36	1,2	**83,8**
29-mars	1084	72,3	358	12,0	96,2	881	44	94,4	336	7	97,7	56	85,6	**20**	**73,7**	85,6	20,3	73,4	9,54	**2,2**	**74,1**
10-avr	1104	73,6	431	15,0	95,9	1068	57	93,8	453	13	96,7	75,4									
24-avr	961	64,1	106	6,0	94,4	557	22	96,1	231	3	98,7	38,4	77,8	10	87,4	77,8	10,3	87	7,4	1,0	**87**
09-mai	947	63,1	284	7,0	97,8	581	40	93,9	350	5	98,7	58,4	73,9	**19**	**77,3**	73,9	19,3	76,9	7,77	2	**77,3**
16-mai	951	63,4	124	7,0	95,1	556	26	96	209	5	97,9	34,9									
01-juin	945	63,0	170	6,0	96,7	616	37	94,3	274	6	97,9	45,7									
21-juin	900	60,0	324	2,0	99,4	895	22	97,7	387	3	99,3	64,5	81,9	4,8	94,6	81,9	10,1	88,6	9	**3,0**	**69,1**
28-juin	1296	86,4	505	5,3	98,5	1111	23	97,1	402	3	99,0	67									
08-juil	1170	78,0	293	5,4	97,6	689	28	94,7	246	3	98,4	41									
29-juil	900	60,0	225	2,0	99,2	688	22	97,2	234	3	98,9	39	89,1	1,7	98,3	89,1	3,44	96,6	9	1,2	**88,4**
10-août	982	65,5	157	2,0	98,8	333	21	94	91,3	3	96,9	15,2	87,4	3,1	96,6	87,4	4,96	94,6	9,53	0,8	**92**
04-sept	820	54,7	303	17,0	94,9	676	39	94,7	328	3	99,2	54,7	78,7	2,6	97	78,7	55,3	35,7	8,04	**3,2**	**63,6**
12-sept	1022	68,1	194	2,2	98,6	667	17	96,9	276	3	98,7	46									
28-sept	900	60,0	69,3	7,7	89,6	269	28	90,2	90	3	96,9	15									
05-oct	890	59,3	160	4,3	97,5	627	26	96,1	329	3	99,2	54,9									
15-oct	886	59,1	239	5,1	98,1	621	16	97,7	266	3	99,0	44,3	84,2	2,6	97,2	84,2	20,5	78,1	9,75	1,4	**87,1**
22-oct	850	56,7	74	2,9	96,7	343	18	95,6	145	3	98,3	24,1								2,0	
10-nov	1000	66,7	240	2,7	98,9	510	14	97,3	150	3	98,0	25	99	2,1	97,9	99	8,24	91,7	12	0,5	95,9
17-nov	894	59,6	57,2	2,0	97	289	16	95,3	107	3	97,6	17,9								0,5	
29-nov	1155	77,0	370	7,8	97,5	979	27	96,7	474	4	99,0	78,9	150	3,1	97,6	150	4,32	96,6	15	0,5	96,1
05-déc	930	62,0	223	4,2	98,1	550	23	95,7	233	3	98,7	38,8								0,5	
Moy			252,5	5,6	96,9	691,7	26,9	95,4	277,4	3,8	98,4	46,2	101,6	6,5	92,0	101,6	13,36	84,3	10,7	1,3	85,0
MoyR			276,7	5,8	97,2	742,7	27,7	95,7	298,7	4,0	98,5	49,8	101,6	6,5	92,0	101,6	13,4	84,3	10,7	1,3	85,0
Mini			57,2	2	89,6	269	14	90,2	90	3	96,7	15	73,9	1,7	73,7	73,9	3,44	35,7	7,4	0,5	63,6
Maxi			662	17	99,4	1394	57	97,7	474	13	99,3	78,9	215	20	98,3	215	55,3	96,6	21,3	3,2	96,1
Norme				35	90		125	80		25	90			15	80					2	90

MoyR : moyenne recalculée en écartant les bilans réalisés les 28/09, 22/10 et 17/11 dont les valeurs mesurées en entrée sont anormalement basses.

1.9.1.2. Paramètres de fonctionnement

Année	Volume traité (m3/an)	Charge moyenne reçue (kg DBO5/j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)	Energie (kWh/an)	Boues produites (kg MS/an)
2012	289 741	273	657	221 894	49 300
2013	368 501	366	901	294 854	90 560
2014	357 781	313	789	396 098	80 964
2015	326 014	264	618	406 615	107 440
2016	423 437	319	786	395 318	104 283
2017	377 900	277,3	691,8	473 796	117 600

1.9.1.3. Volumes reçues en entrée de station d'épuration

Commune	Site	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MIOS	STEP	289 741	368 501	357 781	326 014	423 437	377 900	- 10,8 %

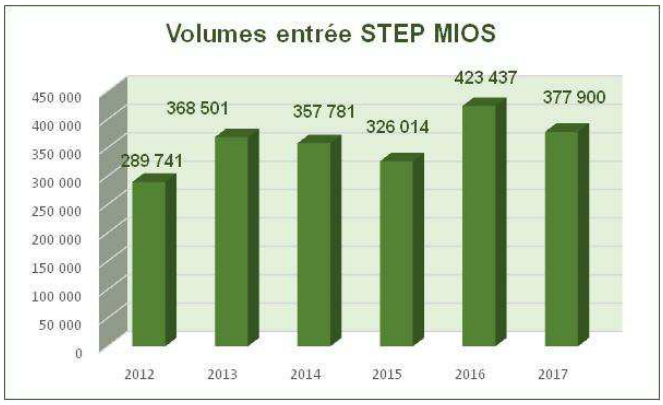

1.9.1.4. Charges entrée station d'épuration

STEP MIOS (kg/j)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	256,8	290,9	277,3	- 4,6 %
DCO	617,9	727,7	691,8	- 4,9 %
MES	278,6	286,8	252,5	- 12,0 %
NTK	74,8	78	101,7	+ 30,3 %
Pt	7,8	8;9	10,7	+ 19,6 %

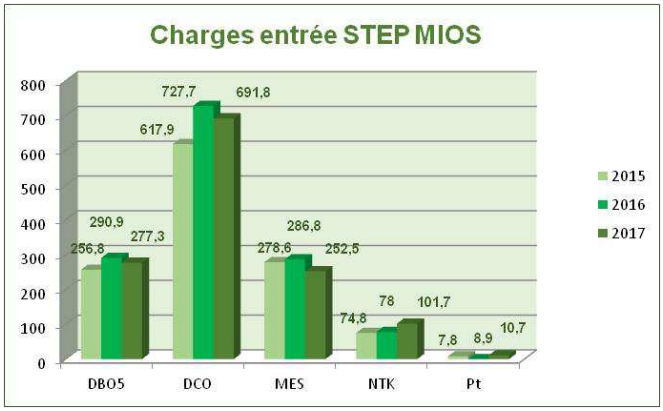

1.9.1.5. Consommations électrique

Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MIOS	406 615	395 316	473 796	+ 19,9 %

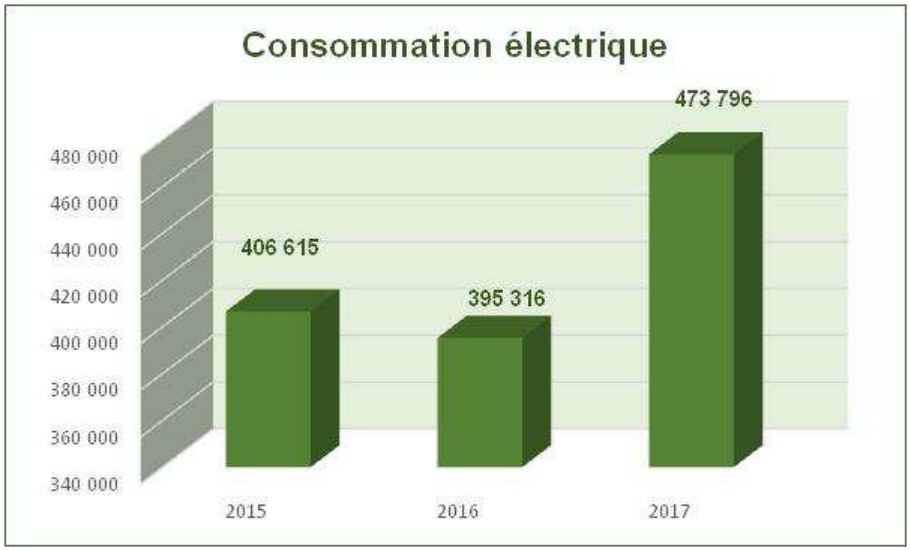

1.9.2. Station d'épuration de Salles

STEU N°2 : Station d'épuration de SALLES
Code Sandre de la station : 0533498V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/1980			
Commune d'implantation	Salles (33498)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH (1)	3 000			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	450			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☑ Autorisation en date du	28/07/2014		
	☐ Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	PLANQUETTE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	23	☑ et	☐ ou	94
DCO	97	☑ et	☐ ou	90
MES	35	☑ et	☐ ou	94
N-NO2	2	☐ et	☐ ou	
N-NO3	20	☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+	45	☐ et	☐ ou	
Pt	10	☑ et	☐ ou	40

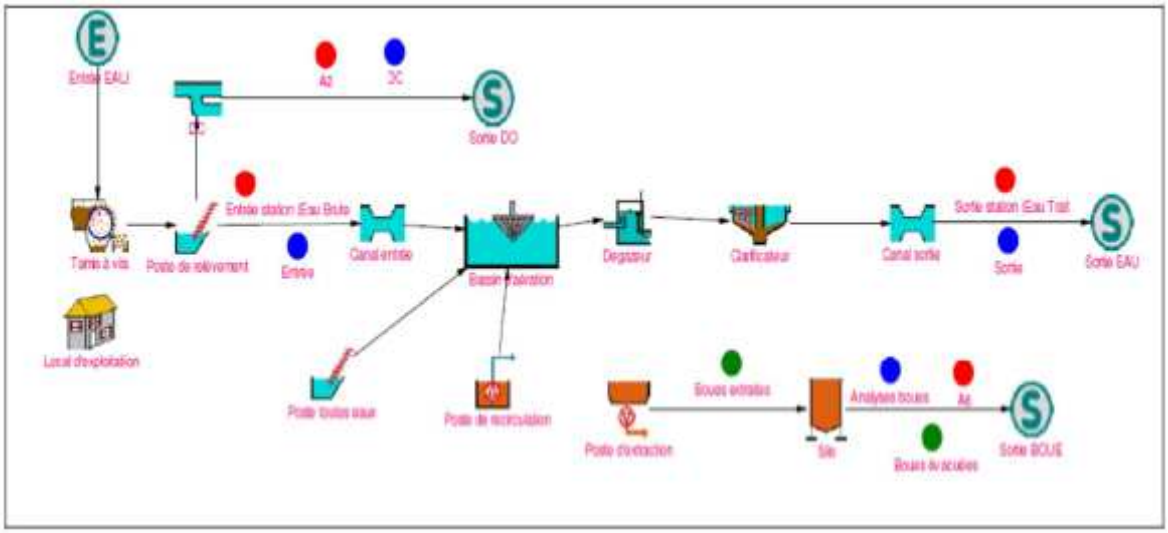

1.9.2.1. Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Janv	229	50,8	94,1	19	92,4	209	49	91,1	80,6	3	98,6	44,8									
Févr	270	60,1	22,9	11	88,4	115	104	78,1	47,8	5	97,5	26,5									
Mar	344	76,5	77,5	7	96,8	185	27	94,8	89	3	98,8	49,4									
Avr	323	71,8	49,3	6	97,5	110	47	91,1	60,5	4	98,6	33,6	18,6	14	84,3	18,6	14,3	83,9	1,97	3,6	61,8
Mai	363	80,6	59,6	7	93,3	227	33	91,7	79,5	3	97,8	44,2									
Juin	337	74,8	108	4	98,7	191	26	95,2	108	3	99	60	28,8	2,9	96,5	28,8	5,56	93,3	2,84	6,2	23,9
Juil	281	62,5	126	4,6	99	288	31	96,9	113	3	99,2	62,8									
Aoû	261	58,0	120	8,7	98	255	28	96,9	85	3	99	47,2									
Sept	297	65,9	120	32	88	247	24	95,6	134	6	98	74,7	52,8	5,4	95,4	52,8	9,44	92	5,28	4,8	59,1
Oct	257	57,2	60,7	7,1	96	236	40	94,2	85,6	3	98,8	47,5									
Nov	273	60,7	64	11	94,8	197	35	94,7	106	4	98,9	58,7	28,2	4,4	95,3	28,2	25,1	73,3	2,98	8,3	16,3
Déc	397	88,2	99,1	7,5	97	270	27	96	110	3	98,9	61									
Moy	303	67,3	92,9	10,6	95,4	231	39,7	94,7	99,1	3,85	98,7	55,03	32,1	6,97	92,88	36,6	13,37	85,63	3,27	5,74	40,28
Mini	191	42,4	59,6	4	88	185	26	91,1	79,5	3	97,8	44,2	28,2	2,9	95,3	28,2	5,56	73,3	2,84	3,6	16,3
Maxi	1338	297	126	34,5	99,0	288	104	96,9	136	9,13	99,2	75,5	53,4	14	96,5	53,4	25,1	93,3	5,34	8,30	61,8
Norme				35	94		97	90		23	94									10	40

(norme NH_4 : 45 mg/l – NO_2 : 2 mg/l – NO_3 : 20 mg/l) - Les calculs ne prennent pas en compte les bilans des 23/02 et 03/04 dont les concentrations ou les volumes mesurés sont anormalement bas.

1.9.2.2. Paramètres de fonctionnement

Année	Volume traité (m3/an)	Charge moyenne reçue (kg DBO5/j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)	Energie (kWh/an)	Boues produites (kg MS/an)
2012	147 324	140	336	152 957	40 024
2013	161 841	124	298	122 957	42 426
2014	150 772	96	234	115 389	26 144
2015	112 337	119	283	112 702	30 805
2016	129 754	119	323	135 839	39 990
2017	109 636	91,7	211,2	132 713	40 600

1.9.2.3. Volumes reçues en entrée de station d'épuration

Commune	Site	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SALLES	STEP	147 324	161 841	150 772	112 337	129 754	109 636	- 15,5 %

1.9.2.4. Charges entrée station d'épuration

STEP SALLES (kg/j)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	119	119,2	91,7	- 23,1 %
DCO	283	323,4	211,2	- 34,7 %
MES		180,7	83,6	- 53,8 %
N-NH4		23	25,2	+ 9,5 %
Pt		3,8	3,3	- 13,2 %

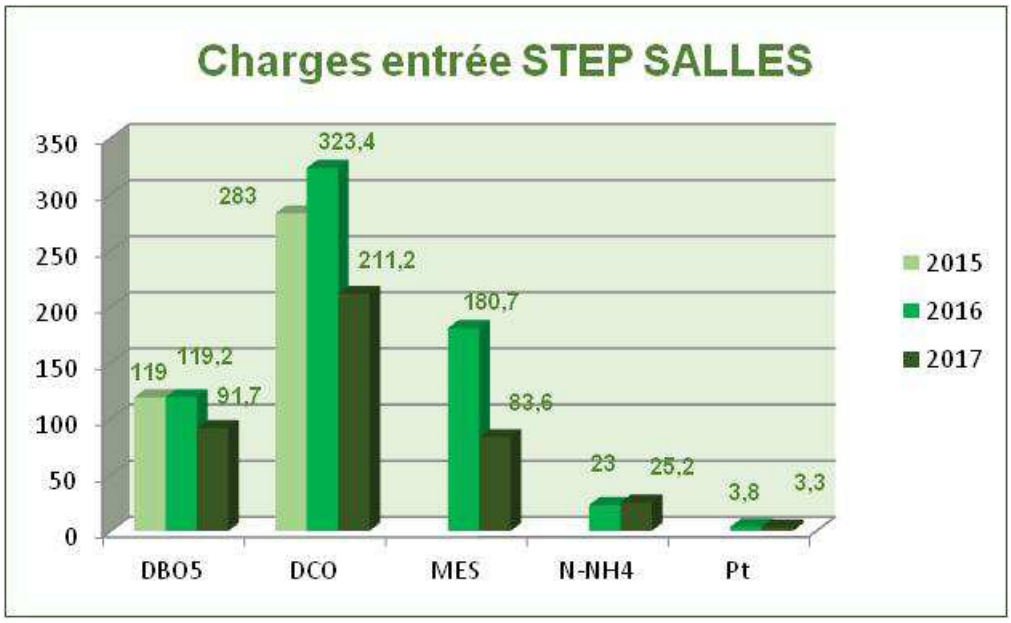

1.9.2.5. Consommations électrique

Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SALLES	122 702	135 838	132 713	- 2,3 %

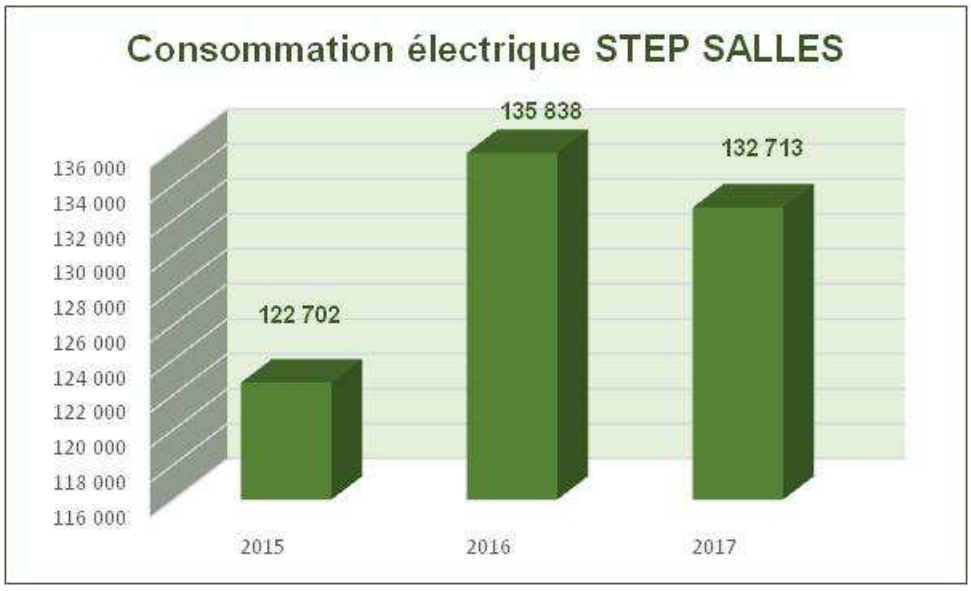

1.9.3. Station d'épuration SALLES 2

STEU N°3 : Station d'épuration SALLES 2
Code Sandre de la station : 0533498V003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée forte charge			
Date de mise en service	01/09/2012			
Commune d'implantation	Salles (33498)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH (1)	3 000			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	450			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☑ Autorisation en date du 12/11/2007 ☐ Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Sol Nom du milieu récepteur : Zone d'infiltration			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☑ et	☐ ou	70
DCO	90	☑ et	☐ ou	75
MES	35	☑ et	☐ ou	90
NGL	15	☐ et	☐ ou	

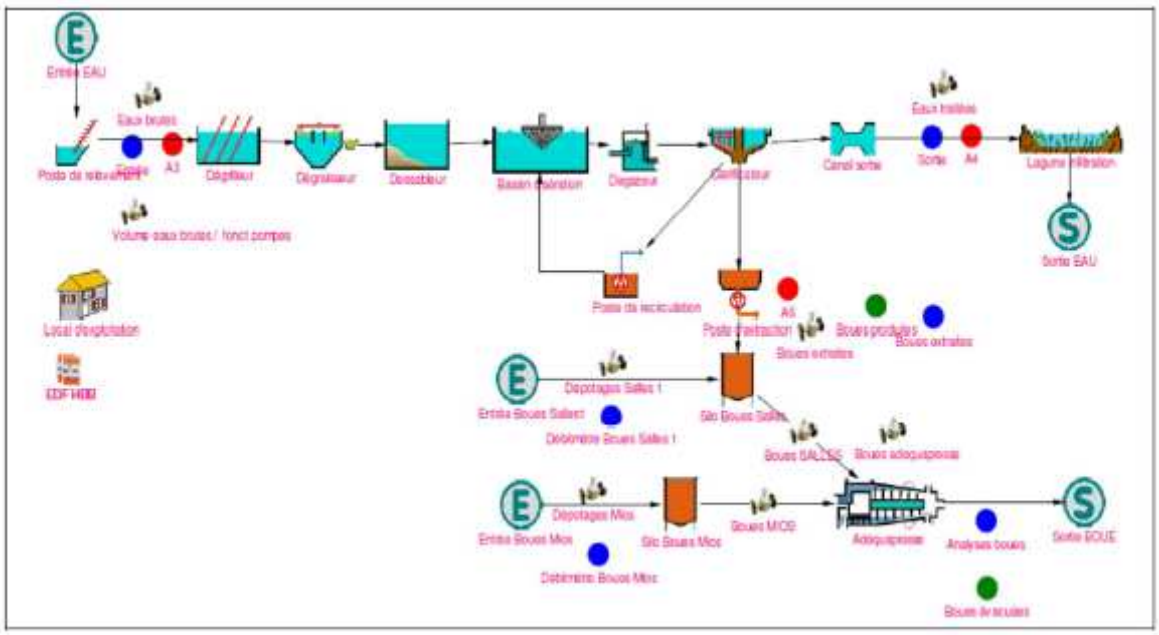

1.9.3.1. Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend*
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Janv	211	46,8	76,2	2	99,1	173	20	95,9	73,9	3	98,5	41,1									
Févr	216	48,0	32,5	5	94,2	141	26	93,0	60	4	97,5	33,3									
Mar	232	51,6	89,0	3	99,2	184	23	97,1	93,2	3	99,3	51,8	20,1	3,50	96,0	20,1	4,24	95,1	2,28	6,30	36,1
Avr	266	59,1	82,8	3	98,5	198	15	97,0	72,1	3	98,3	40,1									
Mai	281	62,4	45,1	2	98,7	147	23	95,3	73,3	3	98,8	40,7									
Juin	290	64,4	88,2	3,5	98,8	258	22	97,3	121	3	99,2	67,0	22,3	7,60	89,3	22,3	7,94	88,8	2,41	5,90	23,2
Juil	253	56,3	95,9	3,0	98,8	272	27	97,0	121	3	99,3	67,4									
Aoû	272	60,5	148	2,9	99,4	302	28	97,2	92,8	3	99,0	51,6									
Sept	277	61,6	130	2,6	99,1	250	21	96,2	88,2	3	98,5	49	37,0	3,80	95,4	37,0	4,14	95,0	4,20	2,40	74,3
Oct	241	53,7	105	2,8	99,4	204	19	98,0	41,2	3	98,4	22,9		11			11,9			9,30	
Nov	244	54,3	56,1	2	98,9	89,1	14	95,3	32,5	3	97,2	18,0	27,1	1,90	97,9	27,1	3,12	96,6	2,95	6,40	34,9
Déc	265	58,9	32,5	3,4	97,0	81,8	15	94,7	37,5	3	97,7	20,8									
Moy	254	56,5	96,8	3	98,8	213	21,1	96,5	88,4	3,08	98,7	42,0	26,6	5,56	92,6	26,6	6,27	91,7	2,96	6,06	29,5
Mini	81	18	76,2	2	94,2	140,8	14	93,0	60,0	3	97,2	18,0	20,1	1,90	89,3	20,1	3,12	88,8	2,28	2,40	23,2
Maxi	713	158	148	5	99,4	302	28	98,0	121	4	99,3	67,4	37,0	11	97,9	37,0	11,9	96,6	4,20	9,30	74,3
Norme				35	90		90	75		25	70						15				

Les bilans de février et mai ne sont pas pris en compte dans les calculs de charge pour les MES, ni celui d'octobre pour la DBO5 ni ceux de novembre et décembre pour la DBO5, DCO et les MES.

1.9.3.2. Paramètres de fonctionnement

Année	Volume traité (m3/an)	Charge moyenne reçue (kg DBO5/j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)	Energie (kWh/an)	Boues produites (kg MS/an)
2012	28 993	19	49	77 391	2 910
2013	60 506	53	132	94 647	17 890
2014	89 071	62	165	106 949	14 457
2015	80 277 ,5	68	153	110 704	22 219
2016	79 773	119,2	323,4	117 004	21 875
2017	92 792	91,7	211,2	114 261	31 900

1.9.3.3. Volumes reçues en entrée de station d'épuration

Commune	Site	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SALLES 2	STEP	28 993	60 506	89 701	80 277,5	79 773	92 792	+ 16,3 %

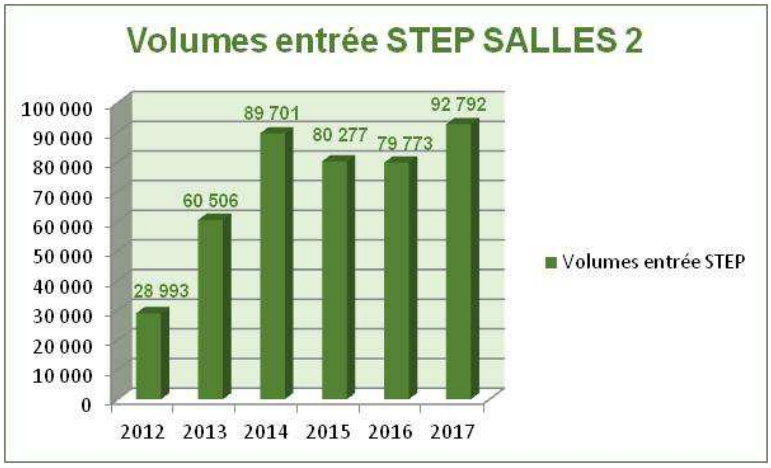

1.9.3.4. Charges entrée station d'épuration

STEP SALLES 2 (kg/j)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	64,1	68,4	75,5	+10,5 %
DCO	145,4	167,9	191,8	+ 14,2 %
MES	68,8	70,6	81,8	+ 15,9 %
NG	14,9	21,2	26,6	+ 25,7 %

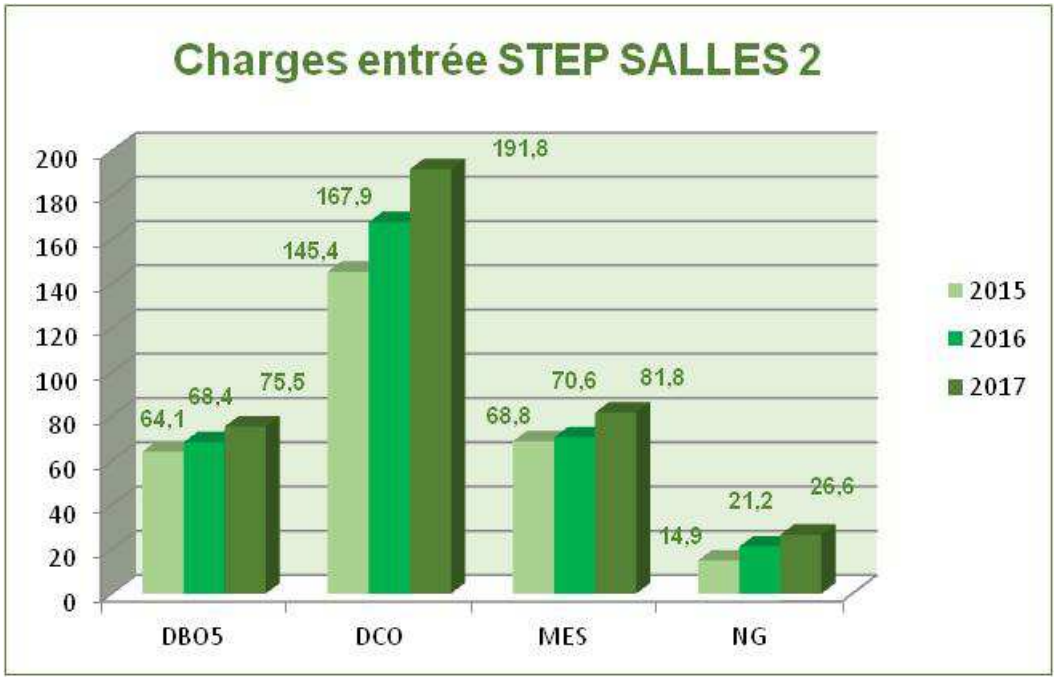

1.9.3.5. Consommations électrique

Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SALLES 2	110 704	117 004	114 261	- 2,3 %

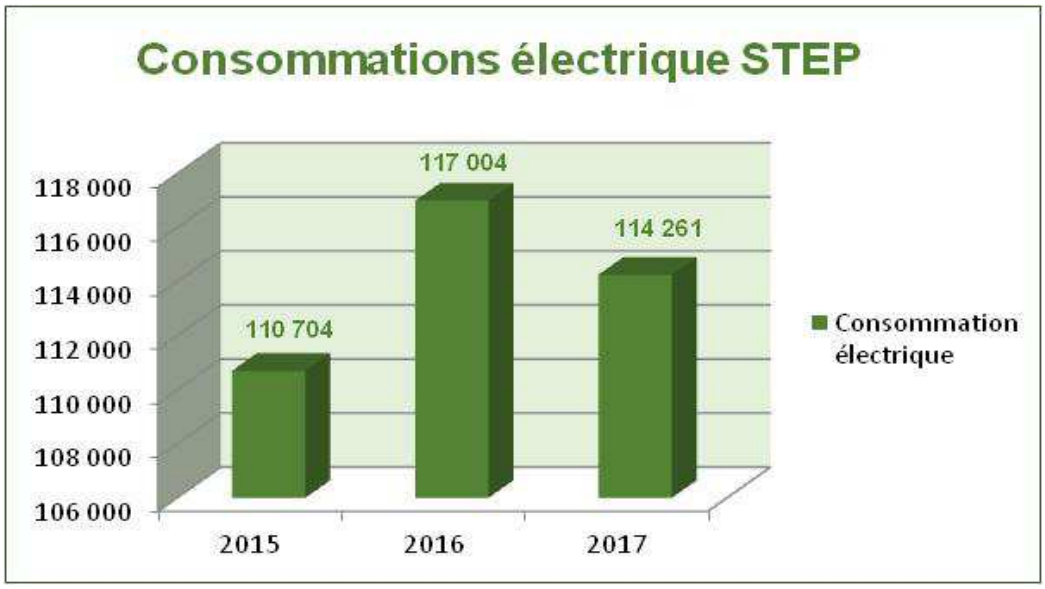

1.9.4. Station d'épuration SYLVA 21

STEU N°4 : SYLVA 21
Code Sandre de la station : 0533498V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	__Lits plantés de rozeaux__			
Date de mise en service	_Janvier 2008___			
Commune d'implantation	__Salles__			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH (1)	__250__			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	37,5			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur _Aire d'infiltration Nom du milieu récepteur			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☑ et	☐ ou	
DCO	200	☑ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	

1.9.4.1. Paramètres de fonctionnement

Année	Volume traité (m3/an)	Charge moyenne reçue (kg DBO5/j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)	Energie (kWh/an)	Boues produites (kg MS/an)
2012					
2013	2 527				
2014	405				
2015	306				
2016	301			403	
2017				1 320	

1.9.4.2. Volumes reçues en entrée de station d'épuration

Commune	Site	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SALLES SYLVA 21	STEP		2 527	45	306	301		

1.9.4.3. Charges entrée station d'épuration

STEP SALLES SYLVA 21 (kg/j)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5				
DCO				
MES				
NG				

1.9.4.4. Consommations électrique

Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SALLES SYVA 21		403	1 320	+ 227,5 %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2016 (tMS)**	**Exercice 2017 (tMS)**
Station d'épuration de MIOS (Code Sandre : 0533284V002)	104,3	117,6
Station d'épuration de SALLES (Code Sandre : 0533498V001)	39	40,6
Station d'épuration SALLES 2 (Code Sandre : 0533498V003)	21,9	31,9
SYLVA 21 (Code Sandre : 0533498V002)	0	0
Total des boues produites	**165,2**	**190,1**

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2016 (tMS)**	**Exercice 2017 (tMS)**
Station d'épuration de MIOS (Code Sandre : 0533284V002)	65,74	102,29
Station d'épuration de SALLES (Code Sandre : 0533498V001)	33,77	9,03
Station d'épuration SALLES 2 (Code Sandre : 0533498V003)	11,66	29,52
SYLVA 21 (Code Sandre : 0533498V002)	0	0
Total des boues évacuées	**152,5**	**140,8**

1.10.3. Sous produits de l'assainissement

STEP DE MIOS	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 – Refus de dégrillage produit	Volume (m3)	Unité de traitement	4,56	5,04	3,8	- 24,6 %
S9 – Huiles/Graisses évacuées sans traitement	Volume (m3)	STEP	16,5	5		- 100,0 %
S9 – Huiles/Graisses évacuées sans traitement	Volume (m3)	Unité de traitement			8	0,0 %

STEP DE SALLES	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 – Refus de dégrillage produit	Volume (m3)	ISDND	25	25	2,6	- 89;6 %

STEP DE SALLES 2	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 – Refus de dégrillage produit	Volume (m3)	Incinération	2,4	2,4	0,6	- 75,0 %

1.10.4. Total énergies électrique pour les stations d'éputation

Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
STEP MIOS	406 615	395 316	473 796	
STEP SALLES	122 702	135 838	132 713	
STEP SALLES 2	110 704	117 004	114 261	
STEP SYLVA 21		403	1 320	
TOTAL				

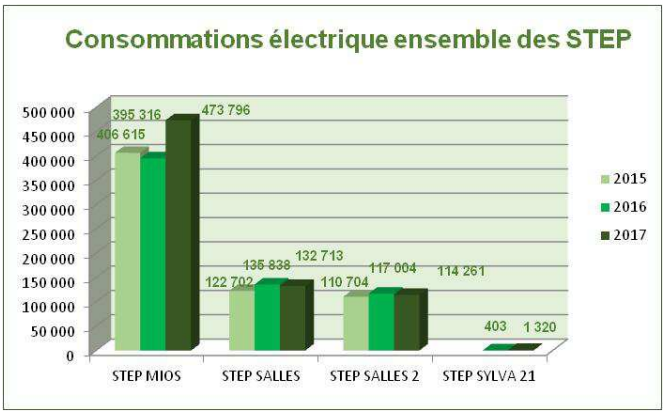

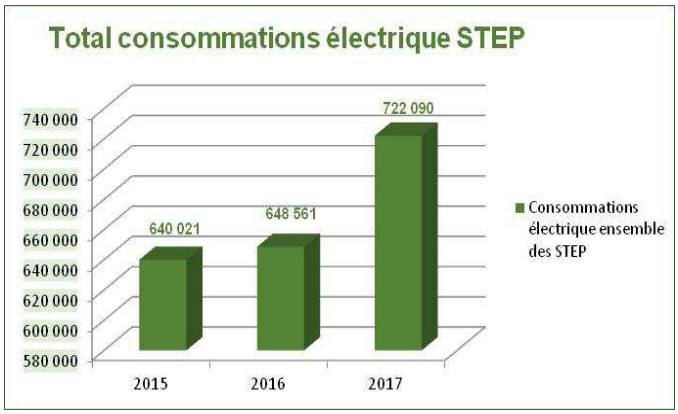

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 06/08/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC),
- Délibération du effective à compter du 01/01/2018 fixant le prix du m3 assainie.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service sans déplacement d'agent :	36,06 €	39,36 €
Frais d'accès au service avec déplacement d'agent :	72,12 €	72,67 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	1 300 €	1 300 €

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Désignation	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Part de l'exploitant				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	49,43	49,81	+ 0,77 %
Part proportionne (€ HT/m3)	N°1 (1 seule tranche)	0,9449	0,9522	+ 0,77 %
Part de la collectivité				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	14,00	14,00	0 %
Part proportionne (€ HT/m3)	N°1 (1 seule tranche)	1,00	1,00	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance modernisation des réseaux)	0,245	0,250	2,04 %
	TVA**	10 %	10 %	0 %

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Exploitant	162,818	164,074	+ 0,77 %
Collectivité	134,000	134,000	0 %
Redevance pour modernisation des réseaux	29,400	30,000	+ 2,04 %
TVA	32,622	32,807	+ 0,57 %
Total (€TTC)	**358,840**	**360,881**	**+ 0,57 %**
Prix TTC au m3 (120 m3)	**2,9903**	**3,0073**	**+ 0,57 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (Hors Redevances et TVA)
+ 0,41 %

Variation Redevances + TVA
+ 1,26 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

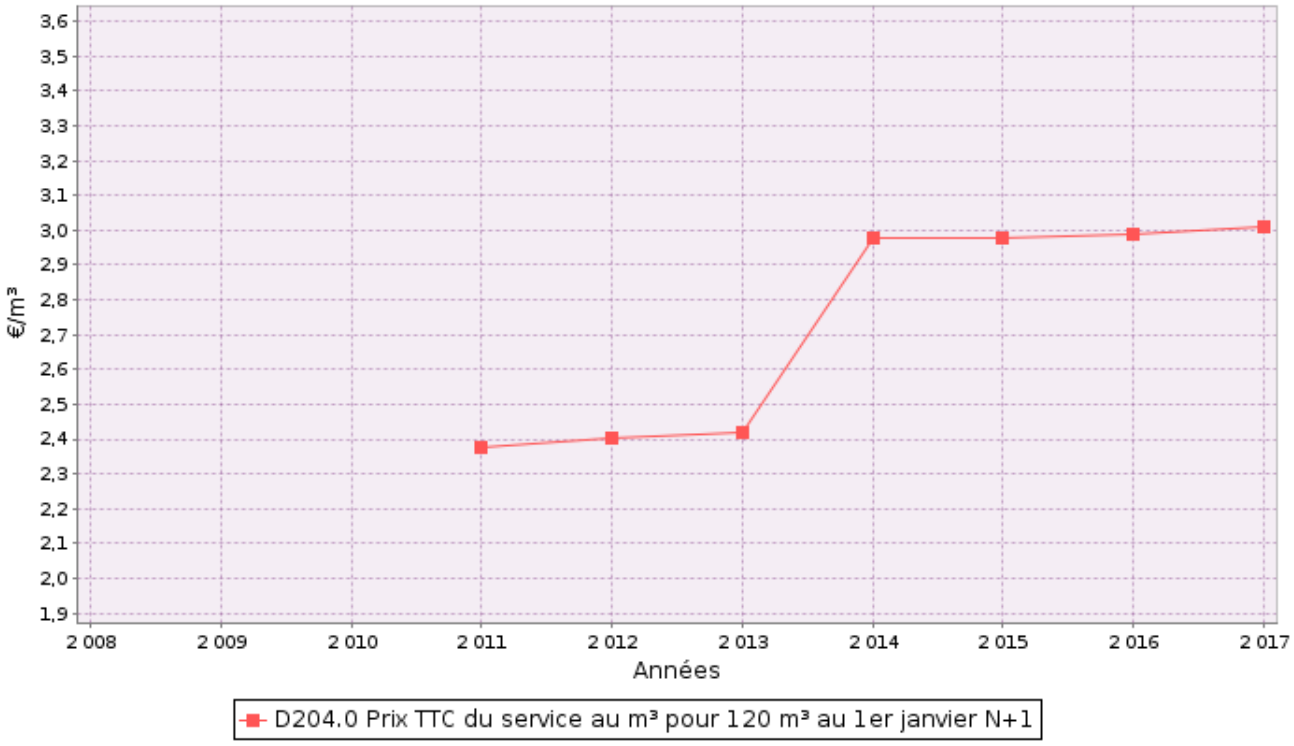

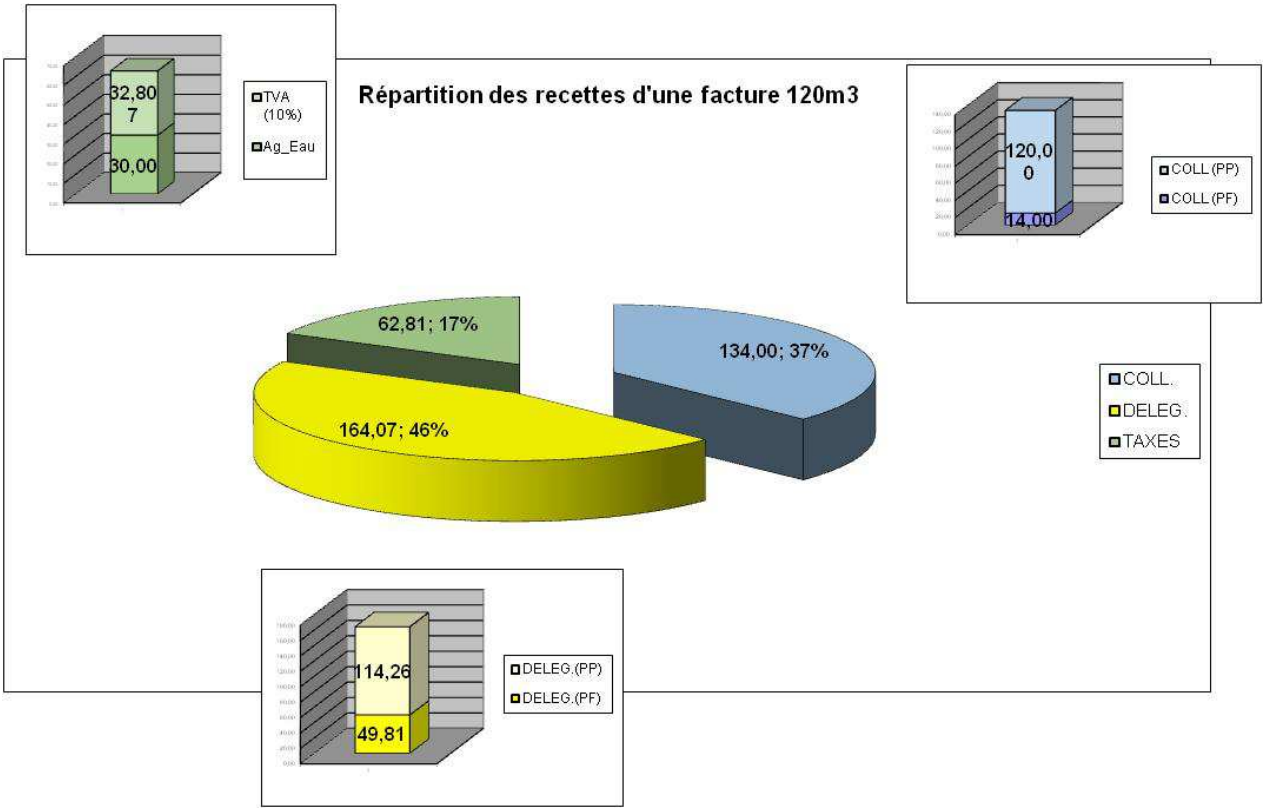

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de **533 135,5 m^3/an** (492 736,2 m^3/an en 2016) soit une augmentation, sur un an, de + 8,2 %.

La Part fixe de la collectivité représente 10,45 % du montant de la facture « collectivité » type 120 m3/an.

La Part fixe du délégataire représente 30,36 % du montant de la facture « Délégataire » type 120 m3/an.

La part fixe totale (collectivité + délégataire) représente 30,15 % du montant total Hors Taxes de la facture type 120 m3/an

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

La part des taxes représente 17,00 % du prix TTC pour 120 m3/an.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	544 850	589 301	+ 8,16 %
dont abonnements		*Non renseigné*	
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	**544 850**	**589 301**	**+ 8,16 %**
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	45 739	44 709	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)	550,80		
Total autres recettes	**46 289,80**	**44 709**	
Total des recettes	**591 139,80**	**634 010**	**+ 7,00 %**

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	661 220	695 041	+ 5,11 %
dont abonnements	*216 970*	*236 634*	
Redevance eaux usées usage non domestique		59 155	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Redevance pour modernisation des réseaux	113 720	124 954	
Total recettes de facturation	**774 940**	**879 150**	**+ 13,45 %**
Recettes liées aux travaux	93 960	119 370	
Produits accessoires	3 800	3 437	
Total autres recettes	**97 760**	**122 807**	
Total des recettes	**872 700**	**1 001 957**	**+ 14,81 %**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : **1 468 451 €** (1 319 790 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Exploitation et renouvellement patrimoine assainissement collectif

3.1.1. Stations d'épuration et ouvrages

3.1.1.1. Interventions

Commune	Site	Type intervention	Groupe	2017
MIOS	STEP	Astreinte usine	Total	1
		Tâche de maintenance sur usine	Corrective	18
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	4
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	93
	Zone Libellule	Tâche de maintenance sur usine	Corrective	2
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	0
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	27
SALLES	STEP	Astreinte usine	Total	
		Tâche de maintenance sur usine	Corrective	3
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	2
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	51
	STEP 2	Astreinte usine	Total	
		Tâche de maintenance sur usine	Corrective	3
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	3
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	91
	STEP SYLVA 21	Astreinte usine	Total	
		Tâche de maintenance sur usine	Corrective	1
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	1
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	12

3.1.1.2. Contrôles réglementaires

Commune	Date contrôle	Emplacement	Observation
MIOS	Non communiqué	STEP	Visite de contrôle réglementaire
SALLES		STP	
		STEP 2	
		STEP SYLVA 21	

3.1.1.3. Renouvellement des équipements

Renouvellement Garantie de continuité de service		
Commune	**Site**	**Nature des équipements**
MIOS	STEP	Partiel armoire déshydratation (écran de contrôle)
		Partiel armoire déshydratation (Démarreur ATS)
		Partiel Dégrilleur (auge)
		Partiel Dégrilleur (brosse)
		Partiel Dégrilleur (capotage)
		Partiel doseuses FECL3 1,2 et 3 (membranes)
		Partiel Préleveur entrée (écran)
	Zone libellule	Partiel Poste Relevage hydraulique
SALLES	STEP	Pompe doseuse polymère (dosatron)
	STEP 2	Partiel Compresseur air (moteur)
		Partiel Pompe extraction boues 1 et 2
		Pompe relevage 2

Renouvellement Programme contractuel		
Commune	**Site**	**Nature des équipements**
MIOS	STEP	Pompe EI 2
SALLES	STEP	Agitateur silo à boues
		Pompe à écules
	STEP 2	Capteur débit eau polymère

3.1.2. Réseaux

3.1.2.1. Surveillance réseau

	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisé (ml)	61	63	0	- 100,0 %
Linéaire de réseau inspecté en pédestre (ml)	0	0	0	0,0 %
Linéaire total inspecté	61	63	0	- 100,0 %
Visites annuelles : Nombre de regards ouverts	0	0	0	0,0 %

3.1.2.2. Entretien réseau

Curage préventif	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé en préventif (ml)	3 641	4 021,53	3 739,91	- 7,0 %
Taux de curage préventif (%)	4,2 %	4,6 %	4,2 %	- 7,5 %

Curage curatif	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	58,09	0	- 100,0 %
Taux de curage curatif	0,0 %	0,1 %	0 %	- 100,0 %

3.1.2.3. Désobstructions réseaux et branchements

Désobstructions	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux		16	6	- 62,5 %
Désobstruction sur branchements		27	37	+ 37,0 %
Désobstruction sur avaloirs		0	0	0,0 %
Taux de désobstructions sur réseau (nombre d'obstruction réseau + ouvrage/km de réseau)		0,18	0,07	- 62,7 %
Taux d'obstructions sur branchements (nombre d'obstructions/nombre clients assainissement)		0,01	0,01	+ 30,5 %

3.1.2.4. Enquêtes de conformité branchements

	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôles raccordement pour vente	3	2	- 33,3 %
Nombre de raccordement hors vente	5	1	- 80,0 %
Nombre d'enquêtes sur branchement	19	52	+ 173,7 %
Total enquêtes et contrôles branchements	**27**	**55**	**+ 103,7 %**

3.1.2.5. Réparations canalisations, branchements et ouvrages

	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	11	3	- 72,7 %
Nombre de canalisations réparées	1	2	100,0 %
Nombre d'ouvrages réparés			0,0 %

3.1.2.6. Renouvellement des équipements

Renouvellement Garantie de continuité de service		
Commune	**Site**	**Nature des équipements**
MIOS	PR Benau	Télé transmetteur
	PR Chemin des Près	Pompe 1
	PR Lacanau Mios	Partiel Pompes 1 et 2 (cellules)
	PR Abreuvoir	Partiel Armoire électrique (démarreur ATS)
	PR Acacia	Capteur de niveau
	PR Andron 2	Pompe 1
	PR Peyrous	Pompe 1

3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,77% des 4 770 abonnés potentiels (99,78% pour 2016).

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **75 pour l'exercice 2017** (75 pour 2016).

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	34%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**75**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de MIOS	277,3	100	100
Station d'épuration de SALLES	91,7	100	100
Station d'épuration SALLES 2	75,5	100	100
SYLVA 21	0	0	0

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de MIOS	277,3	100	100
Station d'épuration de SALLES	91,7	100	100
Station d'épuration SALLES 2	75,5	100	100
SYLVA 21	0	0	0

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2016).

3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	**Conformité exercice 2016 0 ou 100**	**Conformité exercice 2017 0 ou 100**
Station d'épuration de MIOS	277,3	100	100
Station d'épuration de SALLES	91,7	100	100
Station d'épuration SALLES 2	75,5	100	100
SYLVA 21	0	_0	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2016).

3.7. *Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)*

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de MIOS :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐	
Compostage	☑ Conforme	100,019
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [(1)]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : Méthanisation	☑ Conforme	5,275
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		105,294

[(1)] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de SALLES :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐	
Compostage	☑ Conforme	9,236
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [(1)]	☑ Conforme	8,559
	☐ Non conforme	
Autre : Méthanisation	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		17,795

Station d'épuration SALLES 2 :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐	
Compostage	☑ Conforme	26,936
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : Méthanisation	☑ Conforme	2,581
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		29,517

SYLVA 21 :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : Méthanisation	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2016).

3.8. Indicateurs du Décret du 02 mai 2007

Thème	Indicateur	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristiques techniques	D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	10 155	10 601	Nombre	A
	VP.56 – Nombre d'abonnements	4 533	4 759	Nombre	
	D202.0 – Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	1	1	km	
	VP.199 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	0	0	km	
	VP.200 – Lin2aire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	87,73	88,17	Km	
	D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	152,5	152,61	TMS	
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3/an	2,99028	3,00733	€ TTC/M3	
Indicateur de performance	P202.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75	75	%	
	P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration selon des filières conforme à la réglementation		100	%	
	P207.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	578,6	0,0019	€/m3	
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues0	6	5	Nombre	

(1)Producteur de l'information = Collectivité
(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

P207.0 : Les montants des abandons de créances au titre du FSL sont mentionnés en €/m3 Hors TVA (eau et assainissement confondus). Les années précédentes, ils étaient exprimés en €.

Le linéaire de réseau de collecte inclus le linéaire refoulement mais ne tient pas compte du linéaire d'eaux traitées

3.9. *Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL*

Thème	Indicateur	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre /1 000 abonnés	B
	P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	0,01	0,01	%	A
	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau		89,4229	%	A
	P258.1 – Taux de réclamations	23,8253	6,514	Nombre/1 000 abonnés	A
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui/Non	A
	P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0	1,05	%	A

(1)Producteur de l'information = Collectivité
(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

P258.1 : Le taux de réclamations mentionné ne tient compte que des réclamations écrites (courrier, mail).

P257.0 : Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente n'était pas disponible à l'échelle du contrat 2016.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	160 704,87 €	1 006 538 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

Travaux engagés en 2017	Montant HT
Etude diagnostic du réseau	63 892,00 €
Extensions réseaux	400 000,00 €
Raccordement assainissement Quartier Le Caplanne	100 000,00 €
Réhabilitation des réseaux	380 000,00 €
Etudes diverses	62 646,00 €

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 938 794 €	4 780 878,33 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	328 020,49 €	304 809,24 €
	en intérêts	166 958,28 €	93 508,12 €

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de **313 879,38 €** (276 170,59 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Extension réseaux	250 000 €	
Raccordement ZAC « Terres Vives Eco domaine »	308 652,81 €	308 652,81 €
Réhabilitation PR Aveneau Route de Béguey Salles	60 000 €	
Extension réseau Allée de l'Argileye	40 000 €	
Raccordement lotissement Quartier Le Caplanne phase 1	910 000 €	
Réhabitation des canalisations rue Navarries Mios et route de la Garenne Salles	506 000 €	380 000 €
Travaux divers	100 000	
Maîtrise d'œuvre et AMO	37 246,12 €	14 246,12 €
Etude d'opportunité de création STEP Lacanau de Mios	20 000 €	
Etude schéma directeur Salles	8 000 €	8 000 €
Réparations regards assainissement (mise à la côte des tampons)	41 340,70 €	31 340,70 €
Total	**2 281 239,63 €**	**742 239,63 €**

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Extension réseaux	2019	200 000 €
	2020	200 000 €
Raccordement lotissement Quartier Le Caplanne phase 1	2019	390 000 €
Raccordement lotissement Quartier Le Caplanne phase 2	2019	1 000 000 €
Déconnexion secteur Lacanau de Mios	2020	1 000 000 €
Réhabitation des canalisations rue Navarries Mios et route de la Garenne Salles	2019	380 000 e
	2020	254 000 €
Travaux divers	2019	100 000 €
	2020	100 000 €
Maîtrise d'œuvre et AMO	2019	20 000 €
	2020	20 000 €
Etude d'opportunité de création STEP Lacanau de Mios	2019	50 000 €
Réparations regards assainissement (mise à la côte des tampons)	2019	10 000 e
	2020	10 000 €
Total	**2019**	**2 150 000 €**
	2020	**1 584 000 €**

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 5 demandes d'abandon de créance et en a accordé 5
1 033,26 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0019 €/m^3 pour l'année 2017 (0,0012 €/m^3 en 2016).

5.2. Taux d'impayés (P154 .0)

Le taux d'impayés sur l'exercice 2016 au 01/01/2017 est de 1,05 % soit un montant de 15 243,57 €

5.3. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans onbjet

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	15 554	**10 601**
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	**1**
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	152,5	**140,8**
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,99	**3,01**
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,78%	**99,77%**
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	75	**75**
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	**100%**
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	**100%**
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	**100%**
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	**100%**
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0012	**0,0019**

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2017

Station : MIOS Code national : 0533284V002

Commune d'implantation :	Mios	Mise en service :	juin 1977 réhabilitée en 2013
Capacité constructeur :	10 000 EH (600 Kg DBO_5)	Débit nominal :	1500 m^3/j
Type d'épuration	Boues activées	Récépissé / Arrêté :	Arrêté du 09/09/2011
Maître d'ouvrage :	S.I.A.E.P.A. de SALLES MIOS	Exploitant :	SUEZ environnement
Filières eau :	Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification, Infiltration	Filières boues :	Epaississement, Stockage, Déshydratation mécanique
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	BLANCHISSERIE PROFESSIONNELLE D'AQUITAINE
Commune(s) raccordée(s) :	Mios	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	2970 / 7781
Nom du milieu récepteur :	Zone LIBELLULE	Technicien référent :	Philippe NORMAND

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
11-janv	967	64,5	203	2,0	98,9	689	32	95	309	3	98,9	51,6	77,4	**10**	86	77,4	10,4	85,4	8,32	1	**87**
03-mars	1230	82,0	111	9,0	**89,8**	643	32	93,8	221	3	98,3	36,9									
17-mars	1100	73,3	99	4,0	95,4	530	30	93,6	231	3	98,5	38,5	82,5	6,3	91,4	82,5	7,55	89,7	8,36	1,2	**83,8**
29-mars	1084	72,3	358	12,0	96,2	881	44	94,4	336	7	97,7	56	85,6	**20**	**73,7**	85,6	20,3	73,4	9,54	**2,2**	**74,1**
10-avr	1104	73,6	431	15,0	95,9	1068	57	93,8	453	13	96,7	75,4									
24-avr	961	64,1	106	6,0	94,4	557	22	96,1	231	3	98,7	38,4	77,8	10	87,4	77,8	10,3	87	7,4	1,0	**87**
09-mai	947	63,1	284	7,0	97,8	581	40	93,9	350	5	98,7	58,4	73,9	**19**	**77,3**	73,9	19,3	76,9	7,77	2	**77,3**
16-mai	951	63,4	124	7,0	95,1	556	26	96	209	5	97,9	34,9									
01-juin	945	63,0	170	6,0	96,7	616	37	94,3	274	6	97,9	45,7									
21-juin	900	60,0	324	2,0	99,4	895	22	97,7	387	3	99,3	64,5	81,9	4,8	94,6	81,9	10,1	88,6	9	**3,0**	**69,1**
28-juin	1296	86,4	505	5,3	98,5	1111	23	97,1	402	3	99,0	67									
08-juil	1170	78,0	293	5,4	97,6	689	28	94,7	246	3	98,4	41									
29-juil	900	60,0	225	2,0	99,2	688	22	97,2	234	3	98,9	39	89,1	1,7	98,3	89,1	3,44	96,6	9	1,2	**88,4**
10-août	982	65,5	157	2,0	98,8	333	21	94	91,3	3	96,9	15,2	87,4	3,1	96,6	87,4	4,96	94,6	9,53	0,8	**92**
04-sept	820	54,7	303	17,0	94,9	676	39	94,7	328	3	99,2	54,7	78,7	2,6	97	78,7	55,3	35,7	8,04	**3,2**	**63,6**
12-sept	1022	68,1	194	2,2	98,6	667	17	96,9	276	3	98,7	46									
28-sept	900	60,0	69,3	7,7	89,6	269	28	90,2	90	3	96,9	15									
05-oct	890	59,3	160	4,3	97,5	627	26	96,1	329	3	99,2	54,9									
15-oct	886	59,1	239	5,1	98,1	621	16	97,7	266	3	99,0	44,3	84,2	2,6	97,2	84,2	20,5	78,1	9,75	1,4	**87,1**
22-oct	850	56,7	74	2,9	96,7	343	18	95,6	145	3	98,3	24,1								2,0	
10-nov	1000	66,7	240	2,7	98,9	510	14	97,3	150	3	98,0	25	99	2,1	97,9	99	8,24	91,7	12	0,5	95,9
17-nov	894	59,6	57,2	2,0	97	289	16	95,3	107	3	97,6	17,9								0,5	
29-nov	1155	77,0	370	7,8	97,5	979	27	96,7	474	4	99,0	78,9	150	3,1	97,6	150	4,32	96,6	15	0,5	96,1
05-déc	930	62,0	223	4,2	98,1	550	23	95,7	233	3	98,7	38,8								0,5	
Moy			252,5	5,6	96,9	691,7	26,9	95,4	277,4	3,8	98,4	46,2	101,6	6,5	92,0	101,6	13,36	84,3	10,7	1,3	85,0
MoyR			276,7	5,8	97,2	742,7	27,7	95,7	298,7	4,0	98,5	49,8	101,6	6,5	92,0	101,6	13,4	84,3	10,7	1,3	85,0
Mini			57,2	2	89,6	269	14	90,2	90	3	96,7	15	73,9	1,7	73,7	73,9	3,44	35,7	7,4	0,5	63,6
Maxi			662	17	99,4	1394	57	97,7	474	13	99,3	78,9	215	20	98,3	215	55,3	96,6	21,3	3,2	96,1
Norme				35	90		125	80		25	90			15	80					2	90

MoyR : moyenne recalculée en écartant les bilans réalisés les 28/09, 22/10 et 17/11 dont les valeurs mesurées en entrée sont anormalement basses.

Paramètres de fonctionnement :

	Débit m^3/m	Débit m^3/j	Boues produites kg.MS
Janv	29 370	947	12 172
Févr	32 223	1 151	4 928
Mar	37 891	1 222	6 021
Avr	30 585	1 020	12 685
Mai	31 671	1 022	11 170
Juin	29 052	968	6 551
Juil	30 572	986	4 724
Aoû	28 480	919	16 984
Sept	27 773	926	10 284
Oct	27 015	871	11 791
Nov	28 883	963	12 849
Déc	43 301	1 397	7 437

Année	Volume traité m3/an	Charge moyenne reçue (kg DBO5/j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an
2013	374 546	366	901	294 854	90 560
2014	359 521	313	789	396 098	80 964
2015	326 015	264	618	406 615	107 440
2016	423 438	319	786	395 316	104 283
2017	376 816	299	743	473 796	117 596

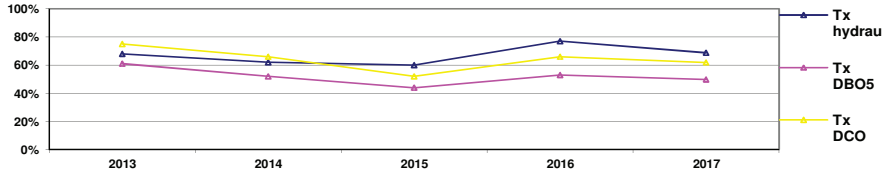

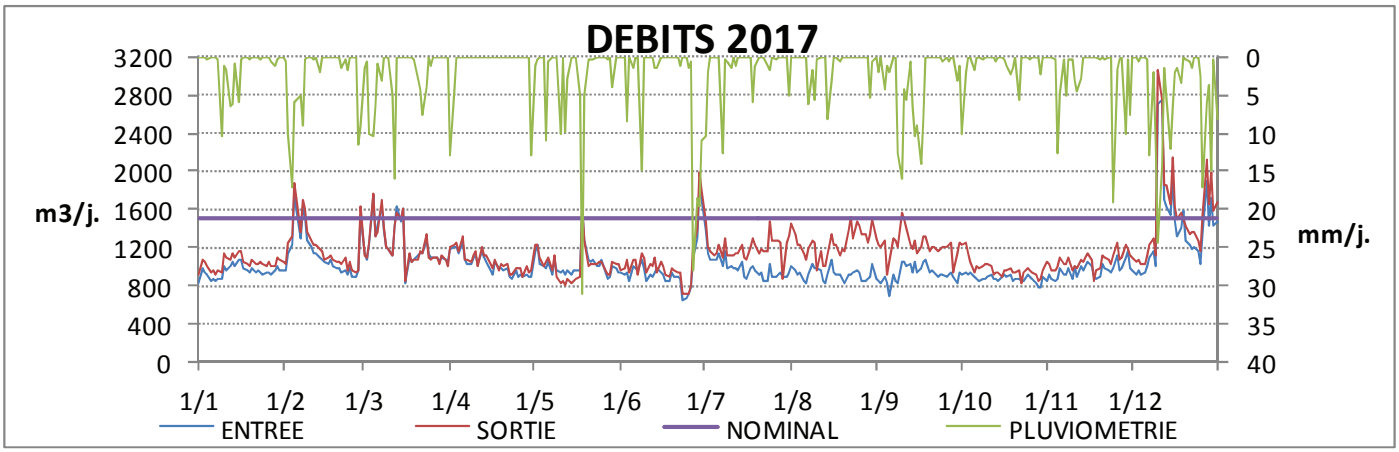

Commentaires :

Système de collecte :

28 postes de relevage sont présents sur le réseau, dont 19 avec télésurveillance. 3 postes sont équipés pour lutter contre la formation H_2S. Le poste principal « Andron » a été refait en 2015.
Aucun déversoir n'est présent sur le réseau.

2 970 abonnés sont potentiellement raccordés au réseau, représentant 7 781 Equivalents Habitants soit 78% de la capacité de la station auxquels il faut rajouter l'industriel (BPA).

- Volume journalier maximum = 2 760 m^3 (soit 184 % de la capacité nominale de la station) mesuré en entrée le 11 décembre.
- Volume moyen journalier = 1 032 m^3 (soit 69% de la capacité nominale de la station).
- Le débit nominal a été dépassé à 21 reprises en 2017, contre 50 en 2016.
- Le centile 95 s'établit à 1541 m3/j en 2017. Il représente 103% du débit nominal (1500m3/j). Sur une période de 5 ans, il est égal 1706 m3/j. (débit de référence)

L'impact des eaux parasites est important. Une étude diagnostique du réseau a été réalisée en 2016 et 2017.

Station d'épuration :

Aspect général :

La station a été réhabilitée en 2013 et sa capacité de traitement doublée.
Les ouvrages sont en bon état et bien entretenus.
La zone d'infiltration végétalisée de type « Libellule » permet d'infiltrer la totalité des effluents. Des effluents continuent à s'écouler en partie souterraine vers l'extérieur notamment du 1er bassin.

Prétraitements :

Le dégrilleur est efficace. Les refus sont incinérés.
Le dégraisseur fonctionne correctement.
La quantité de graisses évacuées a augmenté de 3 m^3 en 2017 après avoir fortement baissé en 2016.
Pas d'information concernant les sables évacués en 2016 et 2017.

Filières d'élimination des sous produits :

Nature du sous produit	Quantités (m^3)	Site de traitement prévu au Plan Départemental des Déchets	Site de traitement utilisé	Respect du Plan
Refus de dégrillage	3,8			
Sables	-	LE BARP	/	/
Graisses	8,0	LE BARP	Terres d'Aquitaines	NON

Traitement :

La charge à traiter est en moyenne de 4 977 Equivalents Habitants basée sur la DBO5, ou 6 190 Equivalents Habitants basée sur la DCO. Les bilans des 28/09, 22/10 et 17/11 n'ont pas été pris en compte ; les analyses réalisées, donnent des valeurs anormalement basses pour les différents paramètres mesurés.

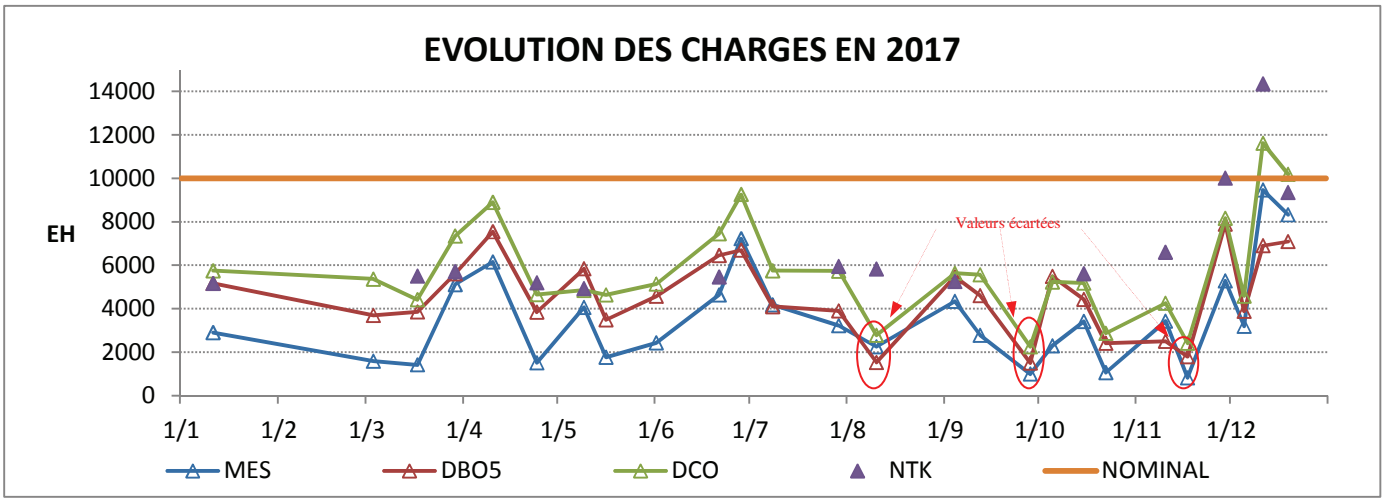

Le taux de MES dans les bassins d'aération est très élevé (>10g/l) lors de la visite du SATESE.

Les réglages de l'aération, et de la recirculation permettent d'obtenir un traitement satisfaisant, notamment pour les principaux paramètres (MES, DBO5 et DCO). L'apport en oxygène ne permet pas d'optimiser le processus de nitrification/dénitrification; il est parfois constaté dans le rejet, des valeurs un peu élevées en ammonium notamment en début d'année en lien avec une concentration trop élevée en MES. A partir de septembre, un excès d'aération a entraîné une augmentation de la teneur en nitrates.

Qualité du rejet :

Le niveau global de traitement est correct. Des valeurs supérieures à celles fixées dans l'autorisation de rejet sont constatées en 2017 sur les paramètres NTK et Pt, sans toutefois entraîner de dépassement en moyenne annuelle.

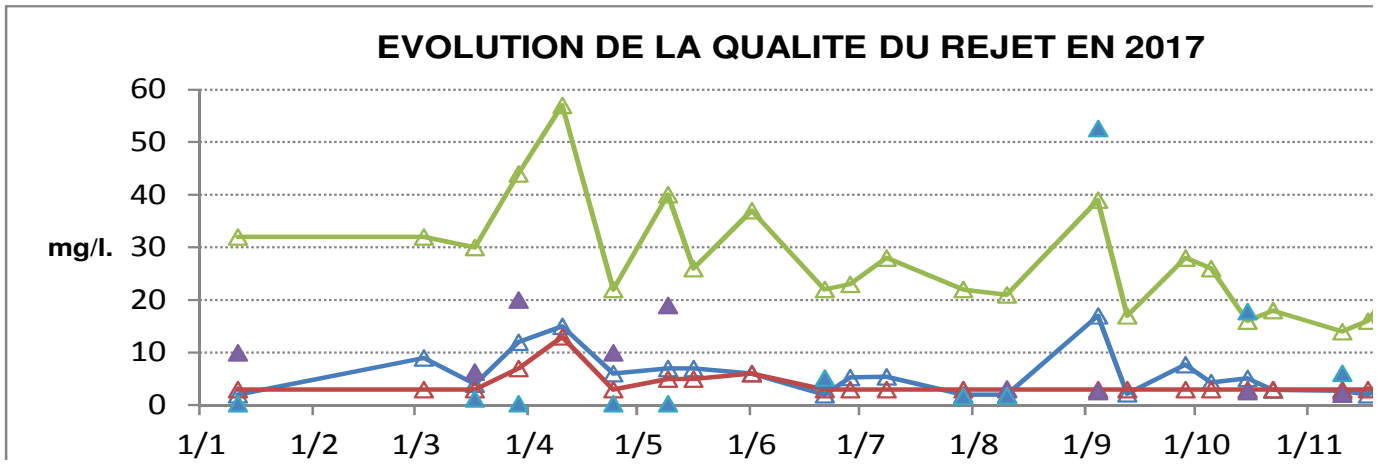

Les eaux traitées sont infiltrées dans la zone « Libellule » afin de garantir zéro rejet dans la Leyre.

Auto surveillance :

Les appareils de prélèvement et de comptage des eaux brutes et traitées fonctionnent correctement (visite de contrôle du 09/05/2017).
Entre le 08/07 et le 11/10, les volumes journaliers fournis par le débitmètre de sortie sont fortement surestimés et ne peuvent être pris en compte.
Les volumes mesurés en entrée de zone LIBELLULE sont concordants avec ceux mesurés en entrée de station.
Le groupe froid du préleveur d'entrée ne fonctionne pas. La température de l'échantillon d'eau brute n'est pas conforme.

Surveillance du milieu :

Mesures amont/aval du milieu récepteur en 2017 : les mesures ont été effectuées sur 3 piézomètres dont 2 nouveaux, situés en amont et aval de la zone LIBELLULE. Il est toujours constaté un mauvais état physico-chimique de la nappe au niveau du Pz C situé en amont de la zone mais à proximité du point d'alimentation de la LIBELLULE ; l'état de la nappe est mauvais au niveau du Pz A, situé en aval et bon au niveau du Pz B situé en amont. (pas de mesures sur les paramètres phosphorés en 2017).

L'état biologique de la Leyre (indice IBD) passe de très bon à bon à l'aval de la station d'épuration. Ce déclassement est peut-être dû à un changement de méthode (prélèvement sur des cordelettes et non des tuiles comme les années précédentes). A vérifier sur les prochains prélèvements. Si la dégradation se confirme, une mesure à l'amont de la station sera nécessaire pour voir si elle est causée par la STEP ;

Suivi physico-chimique

		20/09/2016	12/09/2017
PZA (ava)	Classe		Mauvais
	Elément limitant		NH4 – DCO
PZB (amont)	Classe		Bon
	Elément limitant		NH4
PZC (amont)	Classe	Médiocre	Mauvais
	Elément limitant	DCO – NH4	NH4 – DCO
Elément du rejet impactant			NH4 – DCO
Déclassement sous le bon état (PZ2)			NH4 – DCO

Filière boues :

La déshydratation des boues s'effectue sur la station au moyen d'une presse à boues dont le fonctionnement est efficace.

- Production de boues théorique = 96,65 tMS basée sur la DBO5 éliminée
- Production de boues réelle = 117,60 tMS (valeur annuelle déclarée par l'exploitant).
- Taux de production de boues = 1,23

Ce taux élevé peut laisser supposer que la charge entrante en DBO5 est sous-estimée. Si l'on pondère avec la DCO la production de boues théorique = 108,41 tMS et le taux de production de boues = 1,08

105,3 tMS ont été évacuées en 2017. 95% des boues évacuées ont été valorisées en compostage sur les plateformes de Saint Laurent du Médoc, d'Audenge, de Saint-Selve, mais aussi à Maumusson dans le Tarn. 5% ont été traitées sur l'unité de méthanisation de La Chapelle en Charente.

Fonctionnement* :	**Réseau**	**Station**	**AS**	**Global 2017**

* : Légende :	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2017

Station : SALLES Code national : 0533498V001

Commune d'implantation :	Salles	Mise en service :	mai 1981
Capacité constructeur :	3000 EH (180 Kg DBO_5)	Débit nominal :	450 m^3/j
Type d'épuration	Boues activées	Récépissé / Arrêté :	Arrêté du 28/07/2014
Maître d'ouvrage :	S.I.A.E.P.A. de SALLES MIOS	Exploitant :	SUEZ environnement
Filières eau :	Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification	Filières boues :	Déshydratation mécanique, Stockage
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	\
Commune(s) raccordée(s) :	Salles	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	1789 / 3936 (pour les 2 STEP)
Nom du milieu récepteur :	ruisseau la planquette	Technicien référent :	Philippe NORMAND

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Janv	229	50,8	94,1	19	92,4	209	49	91,1	80,6	3	98,6	44,8									
Févr	270	60,1	22,9	11	88,4	115	104	78,1	47,8	5	97,5	26,5									
Mar	344	76,5	77,5	7	96,8	185	27	94,8	89	3	98,8	49,4									
Avr	323	71,8	49,3	6	97,5	110	47	91,1	60,5	4	98,6	33,6	18,6	14	84,3	18,6	14,3	83,9	1,97	3,6	61,8
Mai	363	80,6	59,6	7	93,3	227	33	91,7	79,5	3	97,8	44,2									
Juin	337	74,8	108	4	98,7	191	26	95,2	108	3	99	60	28,8	2,9	96,5	28,8	5,56	93,3	2,84	6,2	23,9
Juil	281	62,5	126	4,6	99	288	31	96,9	113	3	99,2	62,8									
Aoû	261	58,0	120	8,7	98	255	28	96,9	85	3	99	47,2									
Sept	297	65,9	120	32	88	247	24	95,6	134	6	98	74,7	52,8	5,4	95,4	52,8	9,44	92	5,28	4,8	59,1
Oct	257	57,2	60,7	7,1	96	236	40	94,2	85,6	3	98,8	47,5									
Nov	273	60,7	64	11	94,8	197	35	94,7	106	4	98,9	58,7	28,2	4,4	95,3	28,2	25,1	73,3	2,98	8,3	16,3
Déc	397	88,2	99,1	7,5	97	270	27	96	110	3	98,9	61									
Moy	303	67,3	92,9	10,6	95,4	231	39,7	94,7	99,1	3,85	98,7	55,03	32,1	6,97	92,88	36,6	13,37	85,63	3,27	5,74	40,28
Mini	191	42,4	59,6	4	88	185	26	91,1	79,5	3	97,8	44,2	28,2	2,9	95,3	28,2	5,56	73,3	2,84	3,6	16,3
Maxi	1338	297	126	34,5	99,0	288	104	96,9	136	9,13	99,2	75,5	53,4	14	96,5	53,4	25,1	93,3	5,34	8,30	61,8
Norme				35	94		97	90		23	94									10	40

(norme NH_4 : 45 mg/l – NO_2 : 2 mg/l – NO_3 : 20 mg/l) - Les calculs ne prennent pas en compte les bilans des 23/02 et 03/04 dont les concentrations ou les volumes mesurés sont anormalement bas.

Paramètres de fonctionnement :

	Débit m^3/m	Boues produites kg.MS
Janv	6 873	4 628
Févr	7 788	1 500
Mar	10 823	3 340
Avr	9 770	4 130
Mai	10 699	5 422
Juin	10 236	3 159
Juil	8 425	3 103
Aoû	8 098	3 197
Sept	8 970	2 929
Oct	7 915	3 100
Nov	8 219	1 548
Déc	11 820	4 573

Année	Volume traité m3/an	Charge moyenne reçue (kg DBO5/j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an
2013	159 955	124	298	122 957	42 426
2014	150 712	96	234	115 389	26 144
2015	115 187	119	283	122 702	30 805
2016	130 137	119	323	135 838	38 990
2017	109 636	99	231	132 713	40 629

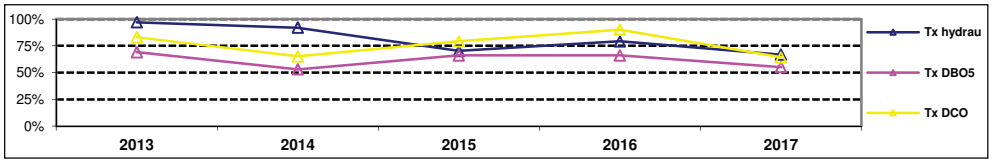

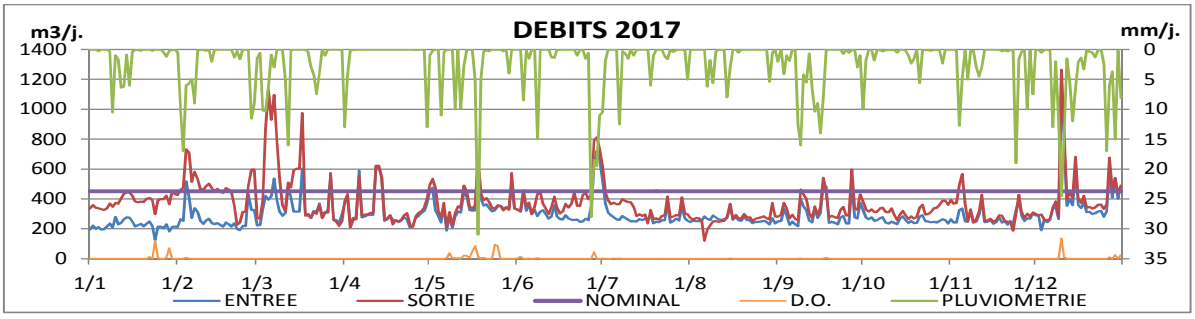

Commentaires :

Système de collecte :

Les 2 réseaux d'assainissement de la commune de Salles comptent 15 postes dont 7 sont équipés de télégestion et 1 reçoit un traitement anti H_2S.

1 789 abonnés sont potentiellement raccordés aux réseaux représentant 3 936 Equivalents Habitants pour les deux stations.

Concernant la station de Salles 1 :

- Volume journalier maximum = 1 204 m^3/j (soit 268 % de la capacité nominale de la station) mesurés le 10/12/2017.
- Volume moyen journalier = 300 m^3/j (soit 67 % de la capacité nominale de la station).
- Le débit nominal a été dépassé à 27 reprises en 2017 (81 en 2016).
- Le centile 95 s'établit en 2017 à 498 m^3/j, soit 111% du débit nominal (450 m^3/j). Sur 5 ans, il est égal à 768 m^3/j (débit de référence) et représente 171% du débit nominal.

Même si l'on constate une baisse significative du nombre de dépassements du débit nominal, l'impact des eaux parasites d'origine météorique demeure très important. Le volume maximum, mesuré le 10/12/2017 par temps de pluie, représente près de 5 fois le volume moyen journalier mesuré par temps sec.

47 jours avec déversements directs au milieu naturel en entrée de station (A2) ont été comptabilisés en 2017 dont 16 supérieurs à 10 m^3. Le volume total déversé en 2017 est de 920 m^3.
Le volume maximum déversé est de 134 m^3 enregistré le 10 décembre 2017.

Une étude diagnostique des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées du syndicat de Salles-Mios a été réalisée en 2016 et 2017.

Station d'épuration :

Aspect général :

La station est vieillissante. Certains ouvrages sont endommagés et nécessitent une réhabilitation. Les abords de la station à proximité de la Planquette sont érodés.

Prétraitements :

Le tamis à vis fonctionne correctement ; par forts débits, une partie des effluents est bipassée et rejoint directement le poste de relèvement.

Les refus (25 T.) sont évacués par une entreprise spécialisée et incinérés (idem 2016).

Traitements :

Les charges moyennes à traiter, calculées sur le paramètre DBO5, sont égales à 55% de la capacité de la station (64% pour le paramètre DCO). Toutefois ces valeurs sont sous estimées en raison d'un sous comptage en entrée de station.

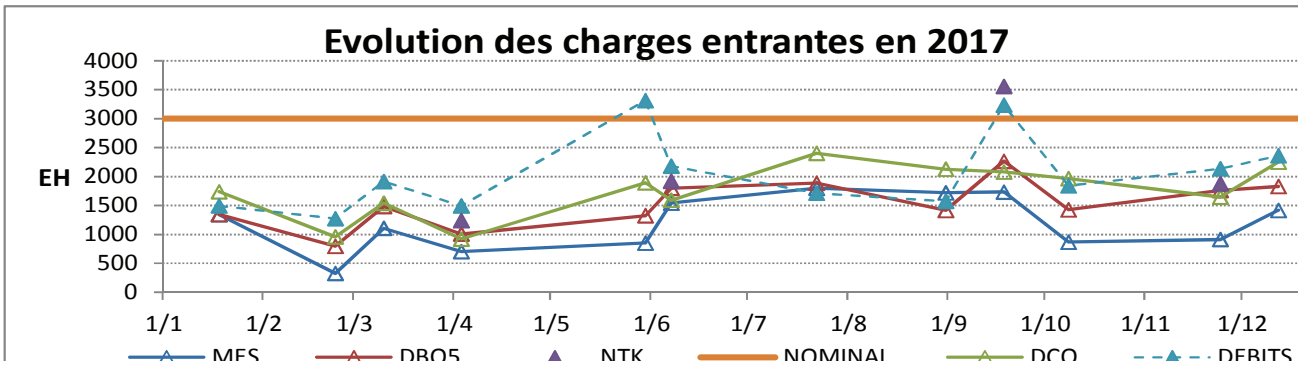

La turbine d'aération et l'agitateur fonctionnent correctement.

Les réglages des équipements électromécaniques et des extractions permettent de traiter de manière satisfaisante la pollution admise sur la station essentiellement à partir de mars 2017. Les apports en oxygène permettent d'assurer un bon processus de nitrification/dénitrification, à l'exception du bilan réalisé en novembre en excès d'aération.

Qualité du rejet :

2 dépassements des valeurs limites fixées dans l'autorisation de rejet se sont produits en février sur le paramètre DCO et en novembre sur le paramètre NO3.
Le niveau de traitement des effluents demeure globalement satisfaisant en dehors de ces deux mesures.

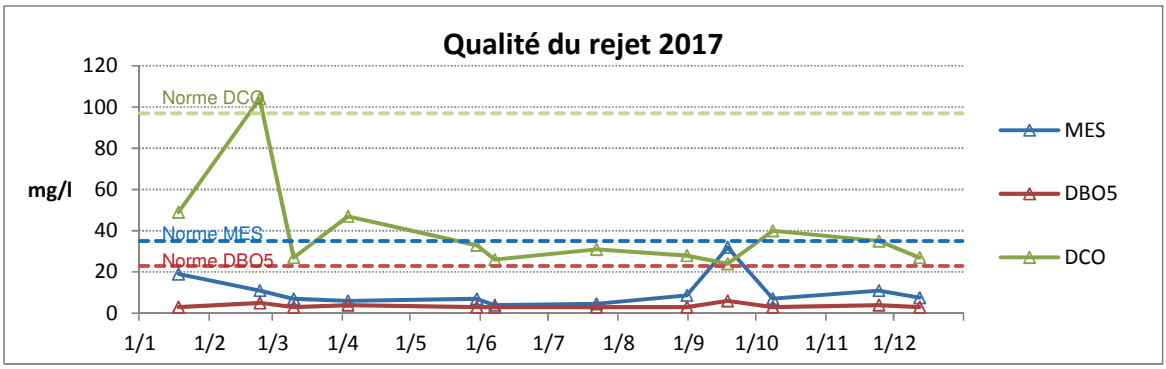

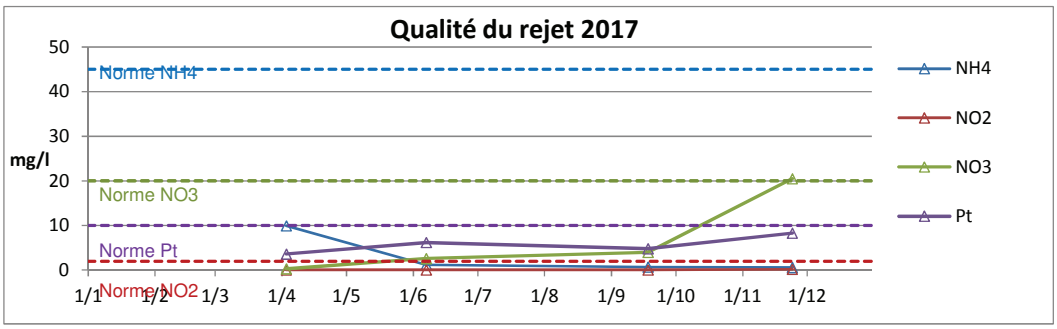

Surveillance du milieu :

Mesures amont/aval du milieu récepteur en 2017 : 1 mesure en hautes eaux et une en basses eaux
L'état de la Planquette est médiocre ou mauvais en amont du rejet de la station et garde le même état en aval. Toutefois des éléments du rejet, notamment le Phosphore total ou l'ammonium impactent la qualité du milieu. Cet impact est plus marqué en période de basses eaux.

Evolution du suivi physico-chimique :

		13/04/2016	16/08/2016	04/04/2017	19/07/2017
Amont	classe	médiocre	bon	médiocre	Mauvais
	Elément limitant	COD	O2,Tx sat,O2,PO4	DCO, MES, COD	O2,Tx sat,O2, MES, Pt
Aval	classe	Mauvais	Mauvais	médiocre	Mauvais
	Elément limitant	NH4, Pt, PO4, COD	O2,Tx sat,O2, NH4, NO2, PO4, Pt, COD	DBO5, DCO, MES, COD, NH4, PO4, Pt, COD	O2,Tx sat,O2, DCO, MES, NH4,NO2,Pt, PO4, NO3
Elément du rejet impactant		NH4, Pt, PO4	NH4, NO2, PO4, Pt, COD	DBO5, NH4, PO4, Pt, COD	O2,Tx sat,O2, DCO, NH4,NO2,Pt, PO4, NO3
Déclassement sous le bon état		NH4, PO4, COD	PO4, Pt	COD, NH4, PO4, Pt, COD	O2,Tx sat,O2, NH4,NO2,

Autosurveillance :

En entrée, Les conditions d'exécution de la mesure ne sont pas satisfaisantes en raison de la présence de graisses sur les parois du chenal de mesure et de sables dans le fond de l'ouvrage. Une mesure par débitmètre électromagnétique sur canalisation en charge est plus appropriée pour l'eau brute.

Le problème de mouvement de balancier dans le chenal de mesure de sortie perdure.
Un débitmètre de type « hauteur / vitesse » a été installé sur la canalisation de déversement des eaux brutes vers la Planquette. Les conditions de réalisation de la mesure des bipasses sont correctes.
Le préleveur d'entrée ne permet pas de réaliser des prélèvements dans des conditions satisfaisantes.

Filière boues :

Les boues produites en excès ont été, soit :

- stockées dans un silo puis déshydratées au moyen d'une unité mobile (de janvier à mars 2017) ou transportées sur la station de Salles 2 pour y être déshydratées (de avril à juillet 2017)
- directement envoyées dans un géotube (second semestre 2017).

- Production de boues théorique = 26,78 tMS.
- Production de boues réelle = 40,63 tMS (valeur annuelle déclarée par l'exploitant)
- Taux de production de boues = 1,52. Ce taux est élevé en raison d'une sous estimation des charges entrantes et peut être d'une surestimation des quantités de matières sèches extraites.

Les boues évacuées ont été valorisées en centre de compostage, ou transportées sur la STEP du « Martinet » où elles sont déshydratées avec celles de Salles 2.
17,80 tMS ont été évacuées. Les autres boues sont stockées sur la station dans le silo et dans le géotube.

Répartition des filières d'évacuation :

Destination	***Matière sèche(t)***	***% matière sèche***	***valorisation***	
			Type	***%***
STEP le « Martinet » (33)	*8,559*	44,6	*Transfert autre STEP*	*44,6*
Ferti 33 Audenge (33)	*4,586*	27,5	*Compostage Produit*	*55,4*
Ferti Médoc St Laurent Médoc (33)	*4,651*	27,9		

Fonctionnement* :	**Réseau**	**Station**	**AS**	**Global 2017**

* : Légende :	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2017

Station : SALLES 2 Code national : 0533498V003

Commune d'implantation :	Salles	Mise en service :	juin 2012
Capacité constructeur :	3000 EH (180 Kg DBO_5)	Débit nominal :	450 m^3/j
Type d'épuration	Boues activées	Récépissé / Arrêté :	Arrêté du 12/11/2007
Maître d'ouvrage :	S.I.A.E.P.A. de SALLES MIOS	Exploitant :	SUEZ environnement
Filières eau :	Prétraitements, Boues activées - aération prolongée, Clarification	Filières boues :	Déshydratation mécanique
Type de réseau :	Séparatif	Industries raccordées :	
Commune(s) raccordée(s) :	Salles	Nb branchements / Pop. estimée raccordée :	1789 / 3936 (pour les 2 STEP)
Nom du milieu récepteur :	Zone d'infiltration	Technicien référent :	Philippe NORMAND

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	*Rend**
	m^3/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Janv	211	46,8	76,2	2	99,1	173	20	95,9	73,9	3	98,5	41,1									
Févr	216	48,0	32,5	5	94,2	141	26	93,0	60	4	97,5	33,3									
Mar	232	51,6	89,0	3	99,2	184	23	97,1	93,2	3	99,3	51,8	20,1	3,50	96,0	20,1	4,24	95,1	2,28	6,30	36,1
Avr	266	59,1	82,8	3	98,5	198	15	97,0	72,1	3	98,3	40,1									
Mai	281	62,4	45,1	2	98,7	147	23	95,3	73,3	3	98,8	40,7									
Juin	290	64,4	88,2	3,5	98,8	258	22	97,3	121	3	99,2	67,0	22,3	7,60	89,3	22,3	7,94	88,8	2,41	5,90	23,2
Juil	253	56,3	95,9	3,0	98,8	272	27	97,0	121	3	99,3	67,4									
Aoû	272	60,5	148	2,9	99,4	302	28	97,2	92,8	3	99,0	51,6									
Sept	277	61,6	130	2,6	99,1	250	21	96,2	88,2	3	98,5	49	37,0	3,80	95,4	37,0	4,14	95,0	4,20	2,40	74,3
Oct	241	53,7	105	2,8	99,4	204	19	98,0	41,2	3	98,4	22,9		11			11,9			9,30	
Nov	244	54,3	56,1	2	98,9	89,1	14	95,3	32,5	3	97,2	18,0	27,1	1,90	97,9	27,1	3,12	96,6	2,95	6,40	34,9
Déc	265	58,9	32,5	3,4	97,0	81,8	15	94,7	37,5	3	97,7	20,8									
Moy	254	56,5	96,8	3	98,8	213	21,1	96,5	88,4	3,08	98,7	42,0	26,6	5,56	92,6	26,6	6,27	91,7	2,96	6,06	29,5
Mini	81	18	76,2	2	94,2	140,8	14	93,0	60,0	3	97,2	18,0	20,1	1,90	89,3	20,1	3,12	88,8	2,28	2,40	23,2
Maxi	713	158	148	5	99,4	302	28	98,0	121	4	99,3	67,4	37,0	11	97,9	37,0	11,9	96,6	4,20	9,30	74,3
Norme				35	90		90	75		25	70						15				

Les bilans de février et mai ne sont pas pris en compte dans les calculs de charge pour les MES, ni celui d'octobre pour la DBO5 ni ceux de novembre et décembre pour la DBO5, DCO et les MES.

Paramètres de fonctionnement :

	Débit m^3/m	Boues produites kg.MS
Janv	6 528	2 602
Févr	6 247	2 352
Mar	7 267	1 944
Avr	8 036	2 178
Mai	8 665	1 936
Juin	8 719	1 088
Juil	7 836	1 580
Aoû	8 395	886
Sept	8 320	914
Oct	7 451	1 860
Nov	7 355	1 412
Déc	7 973	3 123

Année	Volume traité m3/an	Charge moyenne reçue (kg DBO5/j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)	Energie kWh/an	Boues produites kg.MS/an
2013	60 550	53	132	94 647	17 890
2014	89 071	62	165	106 949	17 457
2015	80 277	68	153	110 704	22 219
2016	79 773	68	168	117 004	21 875
2017	92792	88	213	114 261	31 893

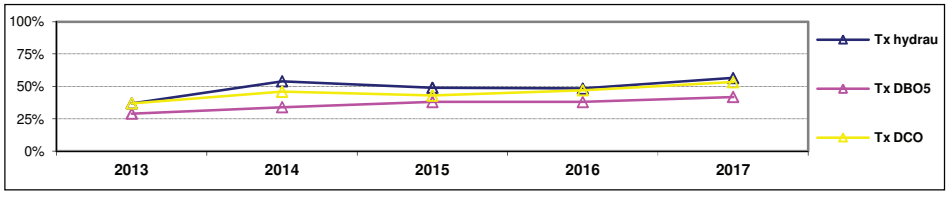

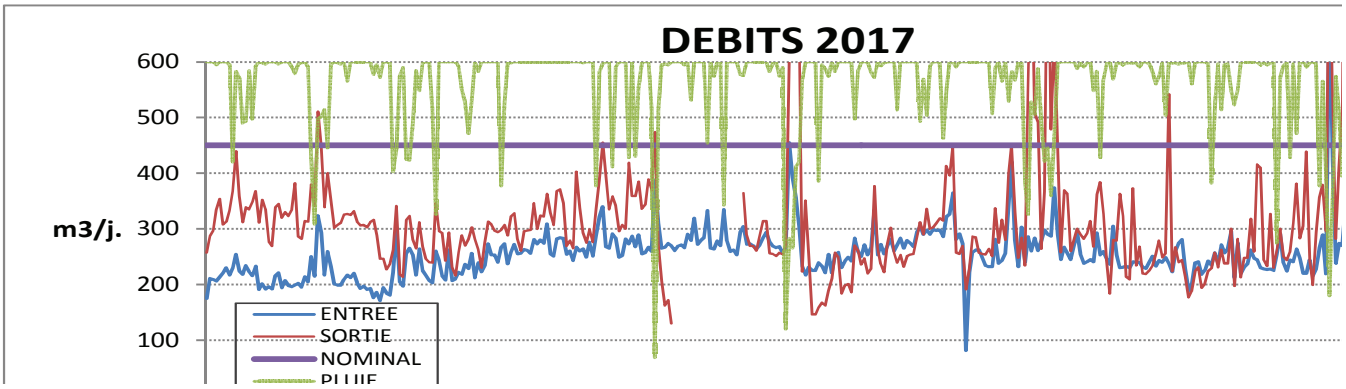

Commentaires :

Système de collecte :

15 postes sont présents sur le réseau de la commune dont 7 ont une télégestion et 1 est équipé pour le traitement de l'H_2S.
1 789 abonnés sont potentiellement raccordés aux réseaux représentant 3 936 Equivalents Habitants pour les deux stations.

Concernant la station de Salles « Martinet » :

- Volume journalier maximum = 713 m^3/j (soit 158 % de la capacité nominale de la station) mesurés en entrée.
- Volume moyen journalier = 254 m^3/j (soit 56 % de la capacité nominale de la station).
- Le débit nominal a été dépassé à 2 reprises en 2017.
- Le centile 95 s'établit en 2017 à 321 m^3/j, soit 71% du débit nominal (450 m^3/j). Sur 5 ans, il est égal à 313 m^3/j et est inférieur au débit nominal.

L'impact des eaux parasites d'origine météorique existe mais demeure limité par rapport au réseau de Salles 1.

La station a reçu d'avril à juillet, 474 m^3 de boues liquides en provenance de l'autre station de Salles afin d'y être déshydratées. Les retours de déshydratation sont renvoyés sur la file eau et augmentent les charges à traiter et les volumes comptabilisés en sortie de station.

Une étude diagnostique des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées du syndicat de Salles-Mios a été réalisée en 2016 et 2017.

Station d'épuration :

Aspect général : la station est récente et bien entretenue.

Prétraitements :

Les prétraitements fonctionnent globalement bien. Le dégraisseur a une efficacité limitée, aucune évacuation de graisses n'a semble t-il été réalisée en 2 ans .
Les refus de dégrillage (2,6 m^3) sont évacués par le service d'enlèvement des ordures ménagères et incinérés.
Comme en 2016, aucune évacuation de sables ou graisses n'a été déclarée.

Traitement :

La charge à traiter est de 1 473 EH au niveau de la DBO5 et de 1 775 EH au niveau de la DCO soit entre 49 et 59% de la capacité de la station.

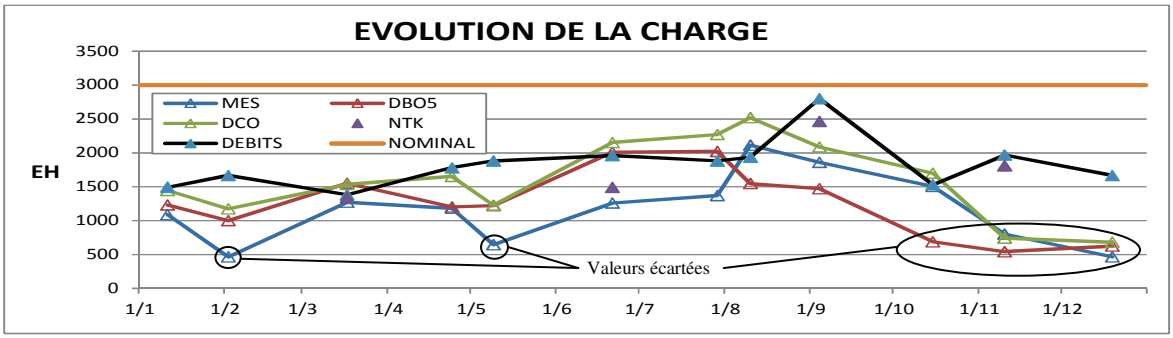

Le traitement des effluents est réalisé par un dispositif d'aération de type « fines bulles » dans un bassin d'aération annulaire asservi à une sonde O2.
Les réglages des équipements électromécaniques permettent un abattement très satisfaisant de la pollution y compris azotée.
La concentration en MES est adaptée au fonctionnement en aération prolongée.

Qualité du rejet :

Le niveau de traitement des effluents est très satisfaisant sur tous les paramètres (MES, DBO5, DCO et NGL) qui font l'objet de suivi dans le cadre de l'autorisation de rejet.

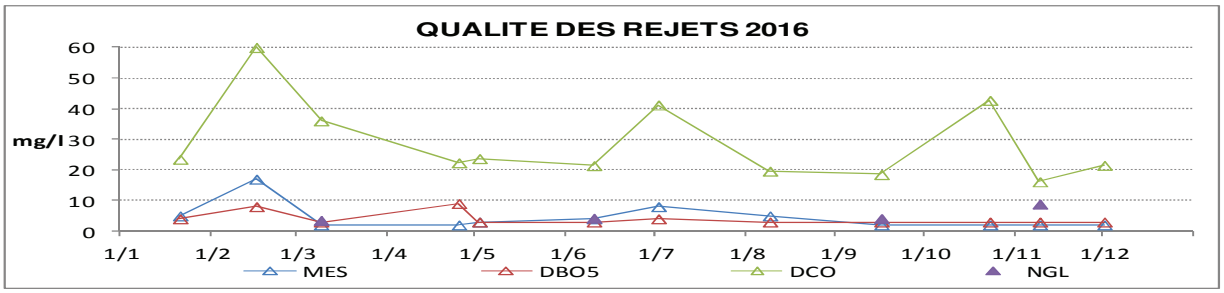

Autosurveillance :

Les différents débitmètres électromagnétiques sont correctement installés et paramétrés, notamment celui des eaux brutes qui permet de valider les mesures sur le point A3.

En sortie, les mesures réalisées ne peuvent être prises en compte. En effet, elles présentent généralement des écarts trop importants avec celles effectuées sur l'eau brute.
Il n'y a pas eu de données, concernant les débits de sortie, récupérées du 11 mai au 10 août.
Au cours du mois de décembre, les écarts entre l'entrée et la sortie ont été régulièrement supérieurs à 100% avec un écart maximum enregistré de 537% le 18/12
Les préleveurs d'entrée et de sortie fonctionnent de façon satisfaisante.

Surveillance du milieu :

2 analyses des eaux de la nappe demandées dans le cadre de l'autorisation de rejet ont été réalisées en amont et en aval des lagunes d'infiltration. Comme en 2016, les résultats des prélèvements montrent une dégradation de la qualité de la nappe pour le paramètre Phosphore au niveau des deux piézomètres. Etant donné les résultats semblables, lors des différents prélèvements, il semble que ces deux piézomètres ne caractérisent pas l'amont et l'aval de la zone.
Un suivi de l'état biologique de la Leyre à l'aval de la station a été réalisé le 08/09/2017. La Leyre se maintient en très bon état à ce point de mesure. La précédente campagne date du 23/09/2015.

Evolution du suivi physico-chimique :

		03/05/2016	21/09/2016	10/05/2017	19/07/2017
Amont	classe	Mauvais	mauvais	mauvais	mauvais
	Elément limitant	NO2, NO3, Pt	NH4, NO3, Pt	O2, MES, Pt, NO3	O2, Pt, NO3
Aval	classe	Mauvais	Mauvais	mauvais	mauvais
	Elément limitant	Pt	NO3,Pt	O2, MES, Pt, NO3	O2, MES, Pt, NO3
Elément du rejet impactant			NO3	O2	MES
Déclassement sous le bon état		Pt	NO3,Pt	O2, Pt	O2, Pt

Filière boues :

En 2017, la station a reçu 474 m^3 de boues liquides, soit 8,559 tonnes de matières sèches en provenance de la station de Salles 1.
Les boues sont déshydratées au moyen d'une presse à boues.
Production de boues théorique = 23,88 tMS (+ 8,56 tMS de Salles 1).
Production de boues réelle = 31,89 tMS
Taux de production de boues = 0,98
Les boues déshydratées sont valorisées en centres de compostage et de Méthanisation.

Répartition :

Destination	***Matière sèche(t)***	***% matière sèche***
Ferti 33 Audenge (33)	17,376	58,87
Ferti Médoc St Laurent Médoc (33)	8,693	29,45
Ferti Lomagne Maumusson (82)	3,301	2,94
Unité méthanisation Actibio La Chapelle (16)	2,581	8,74
Total	31,951	100,0

Fonctionnement* : | **Réseau** | **Station** | **AS** | **Global 2017** |

*** : Légende :** Très bon | Bon | Moyen | Médiocre | Mauvais

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe

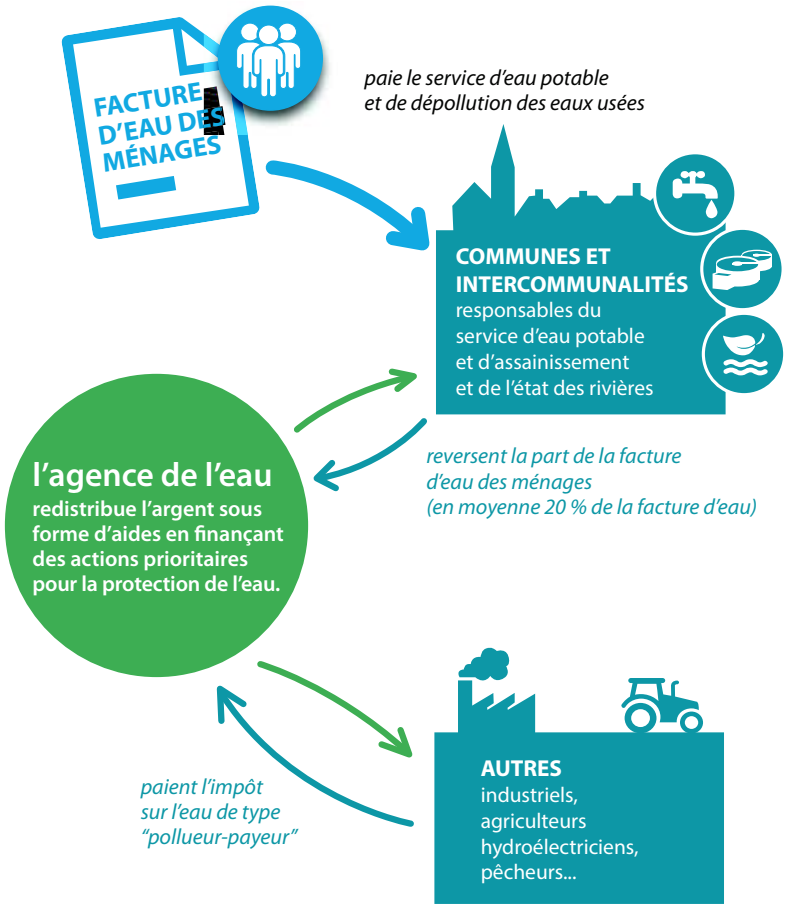

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

2,65 €
redevance pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés

70,04 €
redevance pollution domestique payée par les abonnés

0,01 €
redevance pollution payée par les éleveurs

100 €
de redevances
perçues par l'agence de l'eau
en 2017

13,05 €
redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités

6,10 €
redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits

7,55 €
redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

0,60 €
redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.

0,70 €
pour la solidarité internationale

6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)*

41,60 €
aux collectivités
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

4,00 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2017

10,70 €
aux collectivités
pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

12,20 €
aux exploitants concernés
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

12,20 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, *en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides*

11,80 €
aux collectivités et acteurs économiques **pour la gestion quantitative de la ressource en eau**

Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

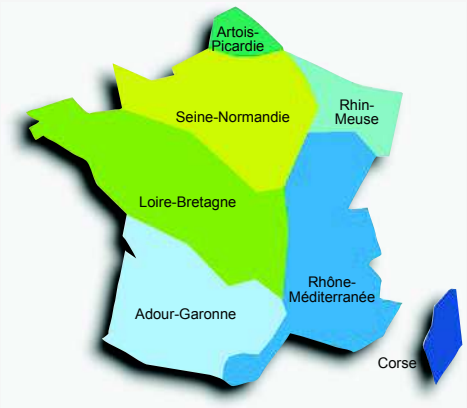

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr

@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Androïd.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE